

CAUE

ARDÈCHE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ARDÈCHE

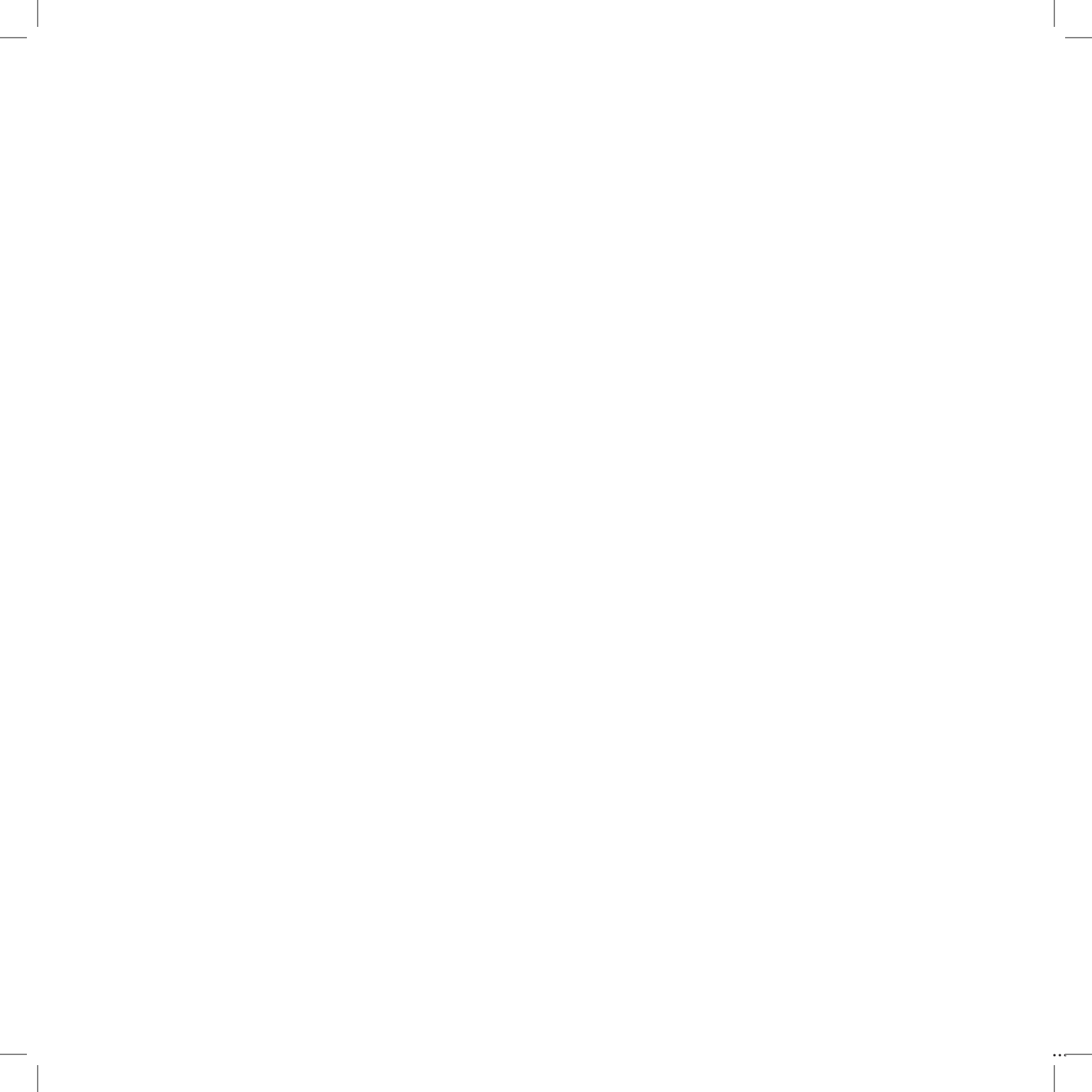
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

CHACUN MARCHE PREND APPUI SUR LA PRÉCÉDENTE DANS UN ÉQUILIBRE PARFAIT

FINITE DE L'ESCALIER EN PORTE-À FAUX

RETRAIT DE LA MAÇONNERIE POUR PERMETTRE LE PASSAGE D'UN HOMME

CAUE 07
35 ANS
AU SERVICE DE
L'ARDÈCHE



35 ANS ... DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

1981

Le CAUE de l'Ardèche a [35] années pleines de fonctionnement et depuis, régulièrement, un service d'intérêt public, gratuit, est rendu aussi bien aux futurs constructeurs qu'aux élus, sur toutes les questions concernant la constitution d'un cadre de vie de qualité.

Le CAUE de l'Ardèche a affirmé sa position D'ORGANISME DE CONSEIL, D'AIDE À LA DÉCISION, excluant toute intervention de contrôle.

1983

L'année a permis au CAUE d'affirmer l'utilité de deux de ses activités principales : le conseil aux particuliers et le conseil aux élus.

1984

L'ambivalence du CAUE a été confirmée au travers de ses différentes activités pour lesquelles il joue à la fois un rôle culturel en faveur de la qualité architecturale et de l'environnement, ainsi qu'un rôle d'animateur pour l'aménagement auprès des collectivités.

De nombreuses communes rurales ont fait appel aux conseillers du CAUE, reconnaissant ainsi la qualification des personnels et l'adéquation des réponses.

1985

Il s'est dans le même temps affirmé dans le contexte de la décentralisation comme le partenaire de nombreuses instances départementales
C'est de son professionnalisme, de sa souplesse et de sa rapidité de réponse que le CAUE tire sa spécificité qui lui permettra d'assurer dans la continuité son action.

1986

Lors de sa création et au cours des premières années de son existence, le CAUE devait avant tout se faire connaître, acquérir « le poids » indispensable à son action vaste et diversifiée.
Le CAUE, soucieux de la diversité et de la variété des solutions, entend ne jamais imposer de modèle. Il souhaite continuer son action au travers d'une étroite collaboration avec les habitants et les élus, contribuant ainsi à la formation d'une conscience architecturale dans l'esprit de tous.

1987

La baisse de rendement de la taxe départementale liée à la récession de l'activité du bâtiment laisse présager au moins deux ans difficiles pour notre association.

1989

Après cette année relativement difficile, loin de baisser les bras, le CAUE a retrouvé sa confiance en l'avenir.

1990

Le tour d'horizon de l'année nous a permis de voir combien le chemin parcouru est important et combien il est possible maintenant de travailler avec un CAUE dont la structure est à même d'être polyvalente et opérationnelle.

1991

L'élargissement des actions dans le domaine de l'environnement et le renforcement des relations avec de nombreux organismes départementaux et autres, ont favorisé la multiplication des opérations réalisées en partenariat.

1992

Avec une équipe de qualité, le CAUE a su prendre sa véritable place pour devenir un outil apprécié non seulement de l'ensemble des élus mais également des structures départementales qu'elles soient pédagogiques ou professionnelles.

1993

Depuis la création des CAUE, l'organisation des responsabilités en architecture, urbanisme et environnement s'est trouvée modifiée par les lois de décentralisation.
Devant la diversité des contextes départementaux et des situations locales, les CAUE ont jugé bon de proposer un texte fédérateur qui souligne les points communs de leurs actions, les acquis et les orientations principales.

1994

Mis en place en 79 par le Conseil général de l'Ardèche, le CAUE s'applique depuis à occuper une place privilégiée auprès des acteurs de l'aménagement, tant par la pluridisciplinarité de ses techniciens que par son rôle de conseiller des communes.

1999

Notre ambition est de confirmer le rôle de service public de l'association. Outre les actions de base à l'attention des particuliers et des communes, le CAUE a particulièrement porté ses efforts vers des missions de formation et de sensibilisation en milieu solaire.

2000

Contrairement à certaines idées reçues, l'Ardèche n'abrite pas que des villages pittoresques, lovés dans des paysages remarquables et au caractère répondant à une ruralité rêvée. C'est également un département inscrit dans la modernité du siècle écoulé comprenant de nombreuses réalisations architecturales contemporaines.

2001

L'année a été jalonnée par des événements électoraux et législatifs qui ont modifié le paysage décisionnel. Profitant de ce contexte favorable à la diffusion de méthodes de travail innovantes, le CAUE a développé ses missions selon deux axes : effort pédagogique auprès des élus et aide à la décision des collectivités.

2002

Les changements de cadre réglementaire (loi urbanisme en particulier) ont amené les municipalités élues à redéfinir leurs objectifs de développement urbain et pour cela ont fait appel en nombre au CAUE.

2003

Aujourd'hui, il convient d'affirmer ce rôle d'aide à la décision et de le conforter. Cette tâche devra être complétée par un ambitieux programme de formation dispensé en Ardèche et destiné à un très large public.

2004

Compte tenu des enjeux départementaux et de la nouvelle recomposition des territoires, il est urgent de faire évoluer les pratiques et les savoir-faire pour une meilleure qualité de nos paysages et de notre environnement.

Cela dit, il semble qu'il faille du temps pour que changent les méthodes et les manières de faire. Le chemin est encore long et offre un champ de possibilités de travail illimité pour le CAUE.

2005

Le CAUE s'est largement investi dans la diffusion de la culture architecturale de notre époque. Nous avons insisté sur la qualité des réalisations du XXe siècle en Ardèche

2006

Le CAUE s'est également investi dans de nombreuses actions dont le thème récurrent concerne ce qui devient désormais incontournable : le développement durable. Le CAUE que je préside a su s'adapter aux nouveaux enjeux émergents mais surtout à la réalité complexe du Département. Son action ne consiste pas à répéter des recettes de manière systématique mais au contraire à comprendre la diversité des territoires du département.

2007

En choisissant de présenter dans la Revue N°1 le travail d'Hubert Mesnier, lui qui depuis 40 ans exerce dans notre département, notre ambition était de souligner l'importance de l'opiniâtreté, de la créativité et de l'innovation dans un territoire qui, aux yeux de nombreux visiteurs, est l'archétype du vernaculaire traditionnel ancestral.

2008

Les CAUE, de par leur forme associative, sont autonomes des instances politiques et indépendants des structures administratives. En secteur rural, leur échelle départementale en fait des observateurs privilégiés du fait urbain. Ils sont des lieux de réflexion à l'écoute des collectivités, en même temps que diffuseur de réponses élaborées à une autre échelle.

2009

Le CAUE aura dans les prochaines années de nouveaux défis à relever. Il conviendra plus que jamais de rester à l'écoute des élus et des habitants de notre département, en anticipant en permanence les nouveaux enjeux d'aménagement face aux mutations de nos territoires et aux évolutions institutionnelles.

Je sais que nous pouvons compter sur vous tous pour que le CAUE puisse, à l'avenir, conserver à la fois cette proximité de terrain et cette capacité de réflexion pour remplir sa mission de service public dans un souci croissant de qualité, mais aussi de générosité et de solidarité, car l'architecture et l'urbanisme sont riches des liens sociaux qu'ils engendrent.

2010

Le CAUE a franchi bien des étapes depuis plus de 30 ans. De nouvelles évolutions se profilent pour les prochaines années

2011

Et c'est bien le rôle du CAUE, que d'impulser une vision prospective du territoire et d'anticiper les problématiques architecturales et urbaines en vue d'élaborer à l'échelle des différentes collectivités des réponses de qualité, pertinentes et ambitieuses.

2012

Les territoires bougent, leurs compétences et leurs périmètres évoluent, mais la question de la qualité urbaine, architecturale et paysagère demeure. Alors le CAUE demeure à leurs côtés en s'adaptant en permanence à leurs nouvelles problématiques.

RAPPORT MORAL

2013... VERS UN ACTE II DES CAUE

Après ce panorama des 34 années écoulées, comment parler de l'activité 2013 sans souligner que le CAUE a œuvré sans relâche pour éclairer, sensibiliser, conseiller les élus et les particuliers sur des thèmes récurrents qui ne cessent de se complexifier mais qui suscitent de plus en plus d'intérêt grâce à l'indéniable prise de conscience environnementale de ces dernières années.

L'année 2013 s'inscrit dans une double problématique.

Tout d'abord la « menace » qui a plané sur le devenir des CAUE au travers d'un article (éphémère) de l'avant projet de loi décentralisation. La vive réaction suscitée s'est transformée en élan autour de la FNCAUE et la dynamique enclenchée a permis d'initier une réflexion sur des axes de progrès pour porter le réseau « vers un acte II des CAUE ».

Ensuite, pour ce qui relève des actions propres au CAUE de l'Ardèche, l'activité a suivi le rythme des équipes communales qui restent nos principaux interlocuteurs, et dont le mandat s'achevait.

Si l'on ajoute des difficultés de financement qui perdurent en ce qui concerne la réalisation des projets on comprend aisément pourquoi le nombre de dossiers suivis par le CAUE a marqué le pas en 2013.

Mais la quantité ne recouvre pas la réalité du travail fourni. Plus les projets se font rares et plus ils sont contraints à l'excellence. Comme je l'ai relevé ci-dessus, les réflexions territoriales sont de plus en plus complexes et font appel à des sujets multiples et transversaux. Le partenariat avec les collectivités devient chaque année plus étroit, et nécessite un investissement croissant.

Fidèle à sa mission pédagogique, le CAUE a développé plusieurs actions marquantes avec les établissements scolaires. Mais ce qui les distingue cette année réside dans le fait que ces démarches accompagnent une réflexion de territoire : SCoT ou SIAGE.

Les jeunes se nourrissent ainsi des problématiques réelles que les élus doivent traiter pour dessiner l'avenir des territoires, et inversement le regard des scolaires vient enrichir, souvent de manière décalée mais pertinente, la réflexion d'urbanisme de la collectivité.

Le travail s'est avéré tellement riche que les CAUE (Drôme et Ardèche) ont souhaité poursuivre cette approche en partenariat avec l'enseignement supérieur sur le Grand Rovaltain.

Ces différents niveaux de travail permettent au CAUE d'entretenir une vision large en matière de prospective territoriale et d'offrir aux collectivités un apport toujours renouvelé.

Varié les échelles et les publics, telle est la mission du CAUE qui, une fois de plus, l'a particulièrement bien remplie cette année.

Financièrement l'année restera marquée par une baisse de ressources en raison de multiples facteurs :

En premier lieu, la mise en place de la taxe d'aménagement perçue désormais en deux acomptes (divisant par deux la ressource la première année) et le retard dans la mise en œuvre du dispositif de perception engendrant près d'un an de décalage.

Enfin, et c'est le plus inquiétant, la baisse de plus de 25% du nombre de permis de construire, liée aux difficultés économiques qui touchent les Français.

La recette a donc été extrêmement basse et a nécessité le soutien du Conseil général qui s'était engagé à garantir un minimum de ressource annuelle au CAUE.

En parallèle le CAUE a été d'une vigilance extrême quant à l'engagement des dépenses.

Pour conclure je ne vous cacherai pas le plaisir et la fierté que j'éprouve à présider le CAUE de l'Ardèche depuis 4 ans et l'émotion particulière que je ressens en cette année anniversaire.

Il convient de souligner le travail réalisé depuis 35 ans et de remercier mes prédécesseurs, Henri Laroux, Dominique Chambon et Jean-Claude Tournayre, ainsi que tous les salariés qui ont donné de leur dynamisme et de leur conviction pour faire du CAUE ce magnifique « outil » au service de l'Ardèche.

Michel CHANTRE

Conseiller Général

Président du CAUE de l'Ardèche

SOMMAIRE

- | | | | |
|-----|--|-----|---|
| 7. | ACTEURS DU CAUE | 24. | ACTIONS PÉDAGOGIQUES |
| 8. | LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS | 27. | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE VALLOIRE |
| 9. | SAINT-GINEYS-EN-COIRON | 28. | EPORA |
| 10. | ANNONAY | 29. | PNR DES MONTS D'ARDÈCHE |
| 11. | CHIROLS | 30. | FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE |
| 12. | ARDÈCHE VERTE | 33. | LA MAISON UNAL |
| 13. | SAINT-THOMÉ | 34. | CONFÉRENCE |
| 14. | CRUAS | 35. | ET ENCORE |
| 16. | FAUGÈRES | 36. | LE RÉSEAU |
| 17. | CONSEIL AUX PARTICULIERS | 37. | RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET REVUE DE PRESSE |
| 18. | SCOT DU GRAND ROVALTAIN | | |
| 22. | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VERNOUX | | |

ACTEURS DU CAUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de l'Etat

Michel GUÉRIN, directeur de la DDT

et un représentant de la DDT

Jean-François VILVERT, architecte des Bâtiments de France

Cécile BRENNAN-SARDOU, directrice académique

Membres des collectivités locales

Michel CHANTRE, président du CAUE, conseiller général

Robert ROUX, conseiller général,

Jean-Pierre CONSTANT, conseiller général

Jacques ALEXANDRE, conseiller général

Jean-Paul MANIFACIER, vice-président du Conseil général

Olivier PEVERELLI, conseiller spécial auprès du président du Conseil général

Représentants des professions concernées

Patrice PIERRON, représentant la fédération française du paysage

Sylvain NYSIAK, représentant le syndicat des géomètres Drôme-Ardèche

Mireille MICHEL, représentant le conseil régional de l'ordre des architectes

Yolaine ARNICHAND, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Martin CHENOT, ex-directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Francis DOUILLET, vice-président du Pact H & D Ardèche

Pierre LAQUET

Barbara TOUZOT, plasticienne

Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres

Hervé OZIL, maire de Lagorce

Marcel FRECHET, conseiller communautaire, cdc du pays de Vernoux

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Séverine MONDINO

Membres associés siégeant avec voix consultative

Jean-Paul POULET, président de la CCI de l'Ardèche

Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat

Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture

Gérard CHAPUIS, représentant l'association des maires de l'Ardèche

Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats,

ENS d'Architecture de Lyon

LES MEMBRES ADHERENTS

89 COMMUNES

6 COMMUNAUTES DE COMMUNES

5 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

L'EQUIPE TECHNIQUE

Isabelle BON - Directrice - Architecte

Marie-Ange ANDRE - Secrétaire

Stéphanie de BENEDETTI - Chargée d'études - Architecte (depuis le 1/10/2013)

Patrice FLAMBEAUX - Responsable d'études - Architecte (jusqu'au 31/08/2013)

Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste

Alexandre LIVRIERI - Assistant d'études - Urbaniste

Joris LIVRIERI - Infographiste (jusqu'au 7/05/2013)

Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission environnement

Corinne MARZIN - Comptable

Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication

Hélène PAGE - Chargée d'études - Urbaniste

Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte

Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste

Théo GERBER - Apprenti Master urbanisme (depuis le 9/09/2013)

Pierre GRULOIS - Contrat professionnalisation Infographie (depuis le 25/11/2013)

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE a toujours axé la part essentielle de son activité sur l'accompagnement des collectivités. Comme toutes les années de fin de mandat municipal, le nombre de nouveaux dossiers engagés est en baisse. Pour autant la complexité accrue des procédures, la recherche croissante d'une performance et d'une exigence de qualité, ainsi que l'intérêt pour des projets novateurs, conduisent les collectivités à solliciter un accompagnement plus fort du CAUE tout au long de leur réflexion. C'est dans ce contexte de partenariat resserré que 60 dossiers ont été suivis cette année, dont 19 initiés en 2013.

ANDANCE Projet urbain

ANNONAY AVAP

ANNONAY Projet urbain et rénovation îlot Boissy

CDDRA ARDÈCHE VERTE Appel à projets aménagement des bourgs ruraux

CDDRA ARDÈCHE VERTE Accompagnement des communes sélectionnées : Mars, Plats, St-Cyr, Boulieu-lès-Annonay

BALAZUC Projet village de caractère

CDC RHONE-HELVIE - LE TEIL Opération façades et recommandations architecturales

CDC LA ROCHE DE GOURDON Pôle agro tourisme

CDC RHÔNE VALLOIRE Formations

CDC PAYS DE VERNOUX SIAGE

CG 07 Schéma du foncier d'activités

CHAMPAGNE PLU

CHARMES-SUR-RHÔNE Extension EHPAD

CHIROLS Extension du centre village

CHIROLS Réhabilitation salle polyvalente

COLOMBIER-LE-VIEUX Bâtiments communaux et espaces publics

CREYSSEILLES Equipements publics

CREYSSEILLES Extension hameau

CRUAS Site médiéval, 2ème tranche

DESAIGNES Extension salle polyvalente + bibliothèque

DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX Stratégie urbanisation

ÉTABLES Réflexion nouveau quartier

FAUGÈRES Recommandations architecturales

JOANNAS Bâtiments communaux

LA SOUCHE Bâtiment école

LAGORCE Extension centre village

LAMASTRE Aménagement de la mairie

LANAS Aménagements urbains

LES NONIÈRES Eco hameau

LUSSAS Nouvelle zone d'urbanisation

MALBOSC Aménagement multi-service

MERCUER Aménagement quartier mairie

PAYS D'ART & D'HISTOIRE DU

VIVARAIS MERIDIONAL Charte paysagère

PAYZAC Restructuration Foyer l'oiseau bleu

PEYRAUD Révision PLU

PLATS Extension de l'école et abords du stade

ROCHER Projet urbain

SAINT-ANDÉOL-DE-VALS Aménagement nouveau quartier Mas la Pierre

SAINT-BARTHÉLÉMY-GROZON Aménagements communaux

SAINT-CIRGUÉS-DE-PRADES Logements communaux

SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE Guide architectural

SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE Réaménagement de l'ancien presbytère

SAINT-GINEYS-EN-COIRON Équipement d'animation

SAINT-JEAN-DE-MUZOLS Aménagement secteurs des Drôles et de la Roue

SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY PLU

SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY Salle activités culturelles

SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX Mairie/bibliothèque/logement

SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX Aménagement place publique

SAINT-THOMÉ Aménagement mairie/école

SCOT ROVALTAIN Accompagnement formes

urbaines et paysage

SCOT ROVALTAIN Démarche pédagogique

« rêve et dessine ton territoire »

TOURNON-SUR-RHÔNE

Projet friche ITDT

VAGNAS Projet de nouveau quartier

VALLON-PONT-D'ARC

Aménagement quartier ratière

VERNOUX-EN-VIVARAIS

Réhabilitation école maternelle

VESSEAUX Salle d'exposition & gîte

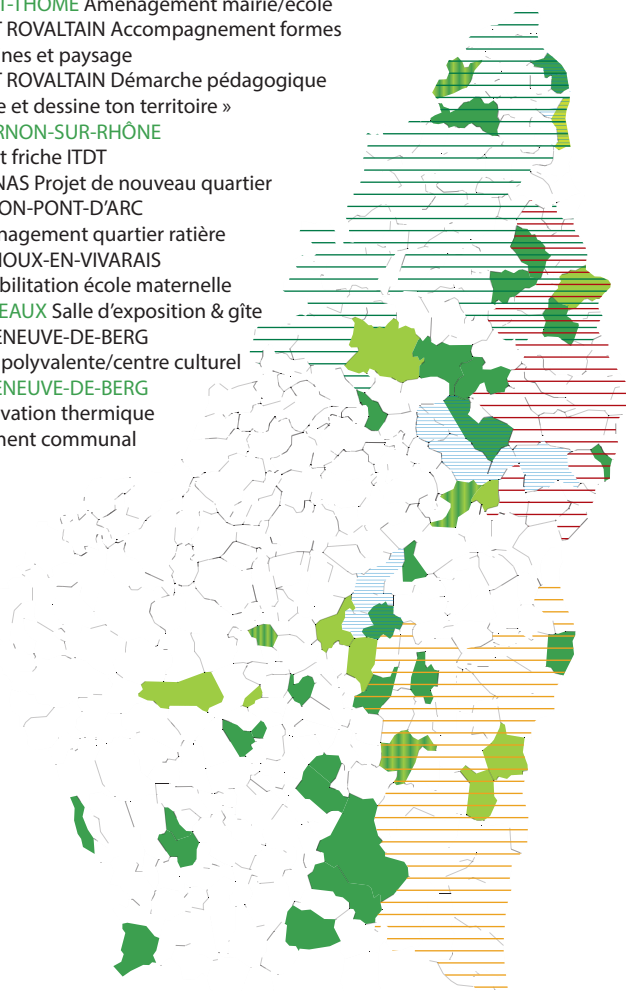
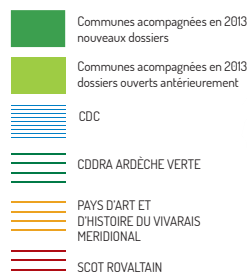
VILLENEUVE-DE-BERG

Salle polyvalente/centre culturel

VILLENEUVE-DE-BERG

Rénovation thermique

bâtiment communal



SAINT-GINEYS-EN-COIRON

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES

La commune de Saint-Gineys-en-Coiron travaille en partenariat avec le CAUE de l'Ardèche depuis plusieurs années consécutives.

Située sur le plateau du Coiron, il s'agit d'une petite commune dont l'urbanisation est majoritairement structurée sous forme de hameaux dispersés. Le centre bourg, peu habité et dépourvu de commerces ou de services, peine à s'imposer en tant que centralité.

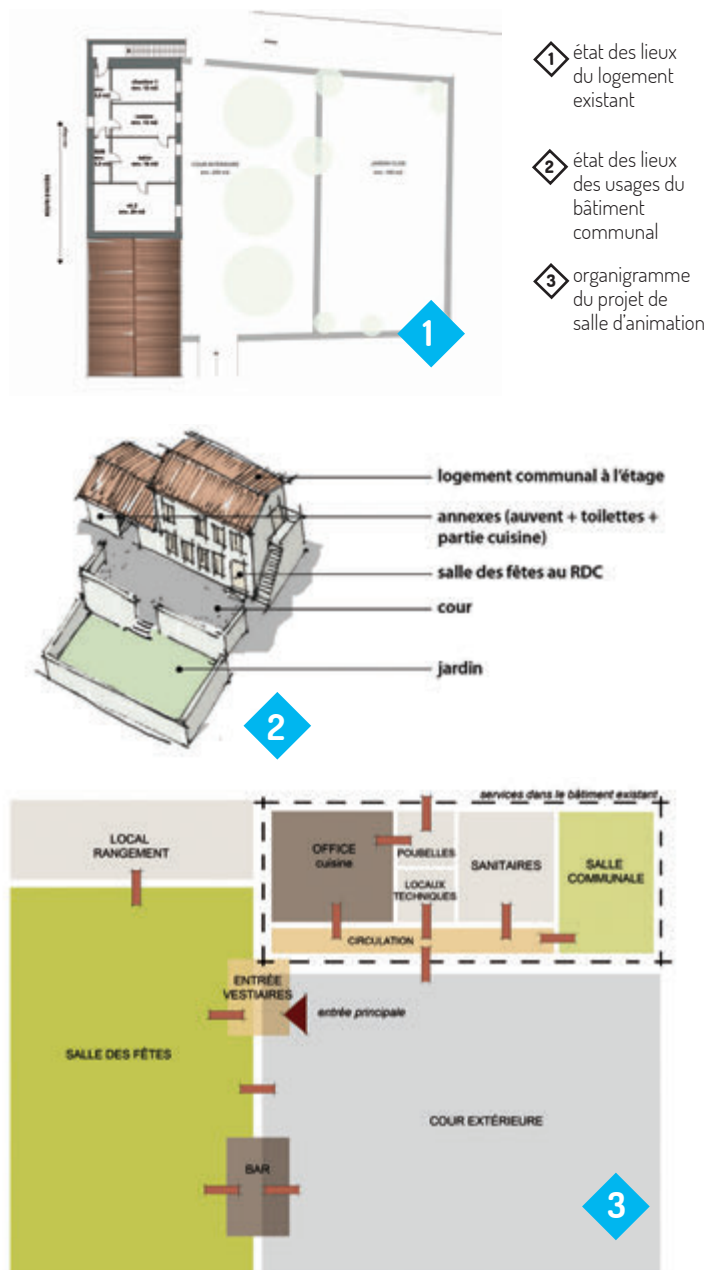
En 2013, lorsqu'elle aborde son projet de salle d'animation, la commune finalise sa carte communale et l'étude de centralité, initiées en 2009 avec l'appui du CAUE.

Les conclusions de ces études l'ont en effet amenée à opter pour un renforcement du rôle du centre village en y projetant de nouvelles habitations et des équipements communaux.

En partenariat avec le bureau d'études en charge des réflexions d'urbanisme, le CAUE effectue alors un travail d'analyse et de synthèse des scénarios de renforcement possible du centre bourg. L'hypothèse collectivement retenue consiste à réhabiliter l'actuelle salle des fêtes, ancienne école, en salle d'animation avec logements communaux à l'étage.

Le travail du CAUE a consisté ensuite à élaborer une étude de faisabilité et définir un budget prévisionnel de travaux afin d'alimenter la rédaction du programme de consultation pour la réhabilitation et l'extension de l'ancienne école et, dans une étape ultérieure, la construction d'un bâtiment neuf recevant des locaux techniques et associatifs.

La commune a retenu son équipe de maîtrise d'œuvre durant l'été 2013, suite à la consultation lancée avec l'accompagnement du CAUE de l'Ardèche qui a été présent depuis la rédaction du dossier de consultation jusqu'à la phase d'audition des candidats.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOTISSEMENTS

Depuis près de 2 ans, la commune d'Annonay a souhaité que le CAUE lui apporte des conseils argumentés en matière d'architecture et de composition urbaine pour les permis d'aménager qu'elle instruit. Cet accompagnement a pris la forme de visites sur site et de séances de travail entre l'architecte conseiller du CAUE et les services de l'urbanisme, en présence ou non du porteur de projet et du concepteur.

Le territoire d'Annonay se caractérise par un centre-ville depuis longtemps délaissé au profit d'une périphérie où domine l'urbanisme pavillonnaire. Sur la commune, les emprises constructibles de plus en plus rares et l'inadaptation du document d'urbanisme (POS partiel) introduisent des enjeux forts sur les opérations d'aménagement, notamment en terme de forme urbaine.



Pour améliorer la qualité des projets, les recommandations se sont appuyées sur une analyse fine des différents sites intégrant généralement : le fonctionnement urbain / l'évolution historique du quartier / la topographie / l'impact paysager / la structure parcellaire / le bâti environnant / le végétal / la voirie (maillage, desserte, gabarit) / etc.

Deux cas de figure se présentaient :

Lorsque le projet était déjà élaboré (en cours d'instruction), l'objectif était de l'analyser et de proposer des éléments d'amélioration, voire une contre-proposition sous forme de schémas d'aménagement et de croquis de principes.

Lorsque la conception du projet n'était pas commencée, il s'agissait d'énoncer les principes de conception à intégrer (croquis ou références exemplaires).

Les recommandations ont porté sur les thématiques suivantes :

Limitation de la voirie interne / regroupement des garages / structuration du front bâti (alignements, jardin d'agrément) / création de cheminements et d'espaces publics / implantation des constructions dans la pente et tracé de voirie selon les courbes de niveau / volumétrie et aspect extérieur des bâtiments / composition des façades / végétalisation des parcelles / exposition et intégration de principes de conception bioclimatique / densité et nouvelles typologies de constructions / etc.



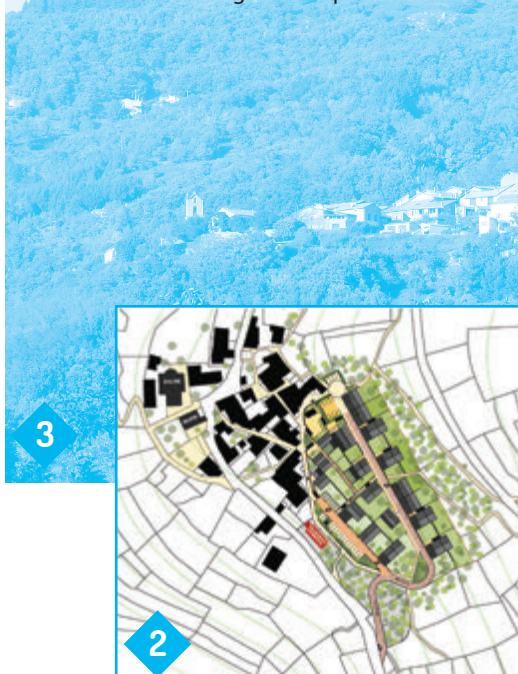
« ECO-HAMEAU »

Lorsqu'il est sollicité sur la question de l'extension du centre village, le CAUE de l'Ardèche est déjà présent auprès de la commune de Chirols pour l'accompagner dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. L'établissement du diagnostic communal a fait apparaître un décalage certain entre l'attractivité des zones de plaine du territoire communal et la relative perte de vitalité du chef-lieu. Celui-ci souffre en effet d'un déficit d'attractivité en raison de sa topographie, de son positionnement de retrait par rapport aux axes routiers, de sa pénurie de stationnement et de l'enclavement de certaines habitations qui peinent, en conséquence, à être réhabilitées.

Face à ce constat, au stade de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la commune choisit de mettre une priorité sur le renforcement de l'attractivité de son chef-lieu. Elle souhaite étudier plus finement l'hypothèse d'une extension du centre village qui pourrait accueillir de nouvelles habitations tout en aménageant des espaces publics capables de répondre aux problématiques de stationnement et d'accessibilité du bourg. Parallèlement, il lui apparaît indispensable d'articuler cette réflexion avec son projet d'alimentation du village en eau potable.



- 1 simulation du projet
- 2 plan composition urbaine
- 3 vue centre village



Le CAUE de l'Ardèche propose à la commune de l'accompagner dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de l'extension de son centre bourg, en complément et en articulation avec l'élaboration du PLU. Pour ce faire, la mission du CAUE de l'Ardèche a consisté en :

- un prédiagnostic du centre bourg et la mise en exergue des enjeux de territoire ;
- l'identification des outils, modalités et calendriers pertinents ;
- l'aide à la dévolution du marché et à la recherche d'un prestataire ;
- le suivi du projet et l'articulation des différents acteurs.

L'année 2013 a été essentiellement consacrée au suivi de cette étude lancée en fin d'année dernière et confiée au bureau d'étude Urbasite en vue d'aboutir à :

- la définition du site de projet ;
- l'élaboration d'un programme quantitatif et qualitatif ;
- l'établissement d'un plan de composition urbaine avec des préconisations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales ;
- la traduction de l'ensemble sous forme d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) à intégrer au PLU en cours d'élaboration.

La commune est dès à présent en cours de négociations foncières pour la mise en œuvre, à terme, de son projet.

APPEL À PROJETS « AMÉNAGEMENT DURABLE DES BOURGS RURAUX »

En 2012, dans le cadre de son programme d'actions sur les cœurs de villes et villages, le Syndicat Mixte Ardèche Verte a souhaité mettre en œuvre l'appel à projets « aménagement durable des bourgs ruraux » pour soutenir l'attractivité et le développement des communes de son territoire.

L'objectif est non seulement d'impulser des opérations exemplaires en soutenant la production d'études et de projets de qualité en matière de développement durable et de dynamisation de la vie locale, mais aussi de sensibiliser, par ce biais, les acteurs de l'aménagement du territoire. La démarche intègre également une volonté soutenue de concertation et de communication autour des projets communaux.

Dès l'émergence de l'appel à projets, le CAUE 07 a été associé à deux niveaux :

- auprès de l'Ardèche verte, pour imaginer plus précisément le contenu et les modalités de la démarche, et en encadrer la mise en œuvre ;
- auprès des communes, pour les accompagner dans la définition de leurs projets et la réalisation de leurs dossiers de candidature.

Les communes de Boulieu-lès-Annonay, Mars, Plats et Saint-Cyr avaient été retenues à l'issue d'un jury tenu en novembre 2012.

En 2013, l'intervention du CAUE de l'Ardèche a été rythmée par deux aspects en particulier :

- le lancement des démarches de concertation : appui au recrutement du bureau d'études pour dispenser une formation-action auprès des élus et techniciens du territoire, puis accompagner les communes dans l'élaboration de leur plan d'animation. Le CAUE de l'Ardèche a été présent tout au long de la démarche pour articuler les dispositifs de concertation avec le contenu et les calendriers des différents projets d'aménagement ;
- l'étude et la mise en œuvre opérationnelle des projets communaux : accompagnement des collectivités en fonction de l'avancement de leurs projets respectifs.

Ainsi, le CAUE de l'Ardèche a notamment pu assister la commune de Boulieu-lès-Annonay dans la définition des outils à privilégier pour la programmation et l'élaboration de son projet urbain. Il a engagé la rédaction d'un programme en vue d'une consultation pour l'élaboration d'une étude de programmation et de composition urbaine pour la restructuration d'un îlot du centre village.



La rédaction d'un programme de consultation et l'accompagnement du CAUE dans l'analyse des offres ont également permis à la commune de Mars de recruter son équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements communaux, l'aménagement de la mairie et d'un espace terroir. Ce travail s'est effectué en partenariat avec Polénergie.

Le CAUE de l'Ardèche s'est, en outre, attaché à aider la commune dans l'élaboration de ses dossiers de demande de subvention.



1 Boulieu-lès-Annonay : site de projet

2 3 Mars : enjeux d'aménagement

SAINT-THOMÉ

RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ET CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

La commune de Saint-Thomé a organisé ses activités scolaires et associatives dans un même tènement immobilier qui regroupe la mairie, la salle des fêtes, l'école communale, la bibliothèque et les services techniques municipaux. L'ensemble se développe sur trois niveaux dans un terrain en légère pente, à proximité du village historique faisant jonction avec les écarts nouvellement construits.

L'école publique compte 36 enfants inscrits. La classe primaire est au rez-de-chaussée alors que les classes maternelles sont au premier étage de la mairie. L'espace est aujourd'hui insuffisant et nécessite une réorganisation et une adaptation pour les activités périscolaires. La bibliothèque municipale est actuellement implantée dans un local trop exigü, au cœur des services techniques qu'il faut traverser, difficile d'accès pour les enfants, les personnes âgées ou handicapées. Les locaux de la mairie, quant à eux, sont insuffisants et des conflits d'accès, d'usages et de circulation avec l'école sont à régler. La salle des fêtes est quotidiennement utilisée pour les temps de garderie scolaire et de cantine, avec du matériel de réchauffe et de restauration en place continuellement, rendant difficile le prêt de cette salle aux associations.

La municipalité de Saint-Thomé a souhaité engager une réflexion autour du réaménagement de la salle des fêtes en vue de la transformer en un espace multi activités. Il s'agit également d'accueillir la bibliothèque municipale pour favoriser une mixité intergénérationnelle. L'occasion de cette restructuration permettra une mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de la réglementation thermique en vigueur.

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune dans sa réflexion sur le réaménagement possible des bâtiments en s'appuyant sur une analyse du site existant, des usages des différents espaces et des besoins exprimés. Il a immédiatement paru essentiel de conserver et d'aménager cet ensemble comprenant un bâtiment public caractéristique et idéalement situé au cœur de la commune.

- 1 principes d'aménagement
- 2 vue courside sud



Un programme a ensuite été établi, avec un schéma des usages et des surfaces allouées à chacun, ainsi qu'une définition des espaces extérieurs publics et semi-publics. L'étude de faisabilité a permis de dégager un scénario d'aménagement préférentiel. Il consiste en une extension au sud au dessus du préau actuel, permettant un gain de surface d'environ 100m² en lien direct avec le reste du rez-de-chaussée existant. Un soin particulier a été apporté à la question des accès et des circulations, avec l'intégration d'une entrée principale, véritable articulation de distribution, pour toutes les classes de l'école et la bibliothèque. Ainsi tous les services -école, salle des fêtes, cantine, mairie, bibliothèque- sont distribués au rez-de-chaussée et accessibles aux personnes à mobilité réduite ; l'étage étant uniquement occupé par des bureaux secondaires de la mairie. La surface de préau est conservée sous l'extension.

La salle des fêtes devient un espace multi activités. Réorganisé, il peut ainsi accueillir en alternance les activités de garderie, de cantine, d'activités périscolaires. Un local de réchauffe indépendant est aménagé, permettant un usage par les associations en dehors des horaires de l'école. La cour de récréation est reliée au niveau principal par un monte-personne ou ascenseur intégré à l'entrée principale.



ARCHITECTURE CONTEMPORAINE POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE MÉDIÉVAL DE CRUAS

Propriétaire de l'ensemble du site médiéval, la commune de Cruas s'est engagée dans un processus de réhabilitation complète de celui-ci. La volonté de la commune est de voir le site médiéval occupé à l'année afin qu'il redevienne un quartier de la cité. L'idée maîtresse des élus, expérimentale en soi, est de démontrer qu'un tissu ancien peut s'adapter à un mode de vie contemporain tout en respectant le caractère patrimonial du lieu.

Différentes études patrimoniales et de faisabilité avaient permis l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement par la DDE de l'Ardèche.

Ce document avait notamment prévu les étapes essentielles du projet : raccordement aux réseaux, sauvegarde du bâti par la restauration des toitures avant de procéder à la réhabilitation des îlots et calades.

À ce jour, avec l'accompagnement du CAUE de l'Ardèche, l'opération toiture a permis de couvrir et de conforter une bonne partie des bâtiments (Manuelle Veran-Héry architecte du patrimoine), puis un premier îlot a été réhabilité en logements (Philippe Donjerkovic architecte du patrimoine) et la calade principale a été restaurée.

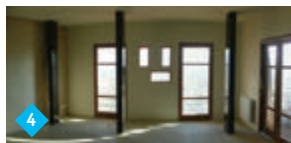
Pour la réhabilitation de cet îlot, le CAUE de l'Ardèche a réalisé en amont une étude de faisabilité en vue de créer des logements adaptés aux exigences actuelles (ensoleillement, vues etc..) dans un tissu urbain ancien très resserré et mal éclairé naturellement.

Sur ces principes, Philippe Donjerkovic a proposé un projet basé sur 3 valeurs fondamentales :

- Trouver des espaces de vie moderne ;
- Redonner la lecture des lieux (idée de l'enceinte et des masses, des grandes directions) ;
- Intégrer le projet par les matériaux et les couleurs.

Il a ainsi conçu une architecture mêlant l'écriture contemporaine au patrimoine historique, avec un contraste de matériaux tels que le métal, le bois, la pierre.

Il s'agit aujourd'hui pour la commune d'initier, avec l'appui du CAUE, la réhabilitation d'un deuxième îlot, dans la continuité du premier projet réalisé sur le rempart Est.



- 1 axonométrie projet
- 2 coupe façade
- 3 le projet
- 4 vue intérieure





DÉMARCHE DE SENSIBILISATION SUR L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PAYSAGE

Pour les demandes de permis de construire, les élus de Faugères souhaitent pouvoir se forger une méthode d'analyse des projets, en amont de l'instruction réglementaire réalisée par la DDT. C'est ainsi que le CAUE a proposé un travail de sensibilisation auprès des élus et des particuliers.

Ceci s'est traduit par différentes séances de travail thématiques avec les élus réunis en commission urbanisme :

Où et comment construire ?

Cette séance avait pour objectif de présenter la démarche et les enjeux de cette réflexion sur l'urbanisme et l'architecture.

Caractéristiques paysagères et urbaines du territoire communal

Le relief, l'occupation du sol, la structure des hameaux, la desserte en infrastructures et réseaux sont autant d'éléments à intégrer pour déterminer les conditions d'urbanisation et de construction. L'impact paysager de nouvelles constructions a été abordé à l'aide d'une maquette représentant l'un des hameaux.

Définition de critères d'évaluation des contraintes d'urbanisation

Les possibilités et les conditions de constructions ont été étudiées sur différents secteurs de la commune avec la définition de 8 critères : partie actuellement urbanisée / présence des réseaux / terres agricoles / exposition / topographie / impact paysager / accessibilité des terrains / morphologie du parcellaire.

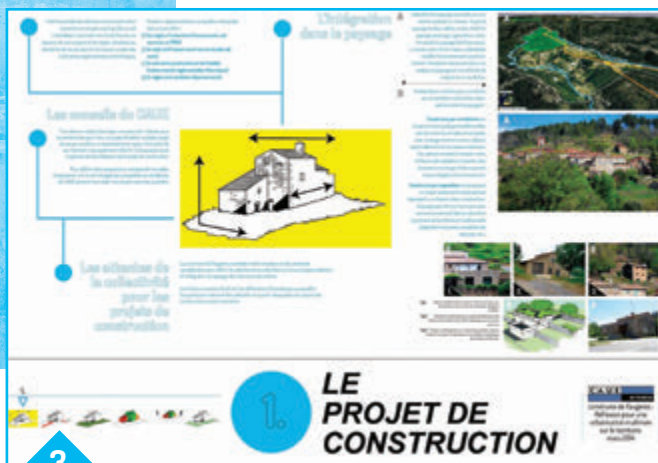
Élaboration de recommandations architecturales et paysagères

Deux séances ont permis d'aborder la question de la qualité architecturale des constructions à partir de différentes thématiques : la couleur, les volumes, l'intégration à la pente, l'aménagement du terrain, etc. Sur chaque secteur, un degré d'exigence est défini et renvoie vers des fiches thématiques réunies sous la forme d'un cahier de recommandations.

En parallèle de ce travail avec les élus, un accompagnement individuel des pétitionnaires a été réalisé comprenant une visite sur le terrain et l'élaboration de fiches conseils. Une sensibilisation grand public sous la forme d'une exposition est également prévue.



- 1 critères d'évaluation
- 2 maquette du site
- 3 recommandations architecturales



1 carte des permanences



Les différents organismes de conseil sur l'habitat (PACT, Polénergie, CAUE) constatent une relative corrélation entre la fréquentation de leurs permanences et le dynamisme du secteur de la construction. Ainsi, c'est une deuxième année de suite où l'affluence diminue, principalement dans le nord de l'Ardèche.

Toutefois, les dispositifs nationaux mis en place en 2013 (guichet unique de la rénovation énergétique, programmes locaux de rénovation) offrent une visibilité toute particulière au secteur de la rénovation via le volet énergétique. Cette problématique est plus que jamais l'entrée privilégiée pour les particuliers qui souhaitent rénover leur logement. Le CAUE s'est mobilisé sur ces questions, notamment avec la mise en place d'une permanence commune avec Polénergie, proposant les conseils couplés de l'architecte conseil et du conseiller info énergie. L'objectif de ce projet est de renforcer les partenariats avec les autres structures qui interviennent dans le champ du cadre bâti et d'apporter pour les particuliers une information globale sur la démarche de construction ou de rénovation.

Les conseils du CAUE ont été mis en place en complément de l'offre des professionnels pour que tout particulier ait accès au conseil architectural. Les architectes sont peu présents sur le marché de la maison individuelle et de la rénovation, de même le conseil architectural reste trop confidentiel à cette échelle de projet (le bouche à oreille reste, avec le calendrier affiché en mairie, la principale source de connaissance de nos permanences). Les réflexions en cours au niveau du réseau des CAUE ont donc identifié le besoin d'une meilleure visibilité du conseil architectural parmi la multiplication des acteurs et des dispositifs proposés aux particuliers.

Il s'agit donc de développer les partenariats pour que les démarches globales et de qualité fassent références lorsque les particuliers s'engagent dans un projet. Il s'agit également de communiquer d'avantage (au niveau local et national) sur la spécificité du conseil architectural et sur les autres aspects de la construction abordés lors de nos permanences : projet de vie, intégration du bâti, compréhension des contraintes techniques et réglementaires, étapes du projet, etc.

SCOT DU GRAND ROVALTAIN

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans, le CAUE de l'Ardèche en collaboration avec le CAUE de la Drôme a poursuivi son accompagnement auprès du SCot Rovaltain dans sa phase PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Comme l'année précédente, cet accompagnement s'est développé selon deux axes : un volet technique dans le cadre de l'élaboration du SCot et un volet pédagogique poursuivant la démarche « rêve et dessine ton territoire » :

LECTURE CRITIQUE ET AIDE À LA FORMULATION DES ORIENTATIONS SUR LES THÈMES DES FORMES URBAINES ET DES PAYSAGES

Les CAUE avaient formulé, sur l'année précédente, des éléments de synthèse sur les formes urbaines et les paysages pour venir nourrir le diagnostic du SCot. Sur cette base, les CAUE avaient analysé ces données et formulé les principaux enjeux présents sur le territoire.

Sur l'année 2013, à partir des enjeux identifiés et d'un fonds de références (benchmarking) issu de l'analyse de PADD de SCot témoins et /ou exemplaires, les CAUE ont présenté à la commission Environnement et Urbanisme les orientations choisies par d'autres territoires. L'exercice a ainsi permis aux élus à la fois d'avoir une idée du large panel de réponses possibles au vu des enjeux qui avaient été identifiés, et de les aider à mieux se positionner dans leurs propres choix.

« RÊVE ET DESSINE TON TERRITOIRE »

Une démarche pédagogique ambitieuse

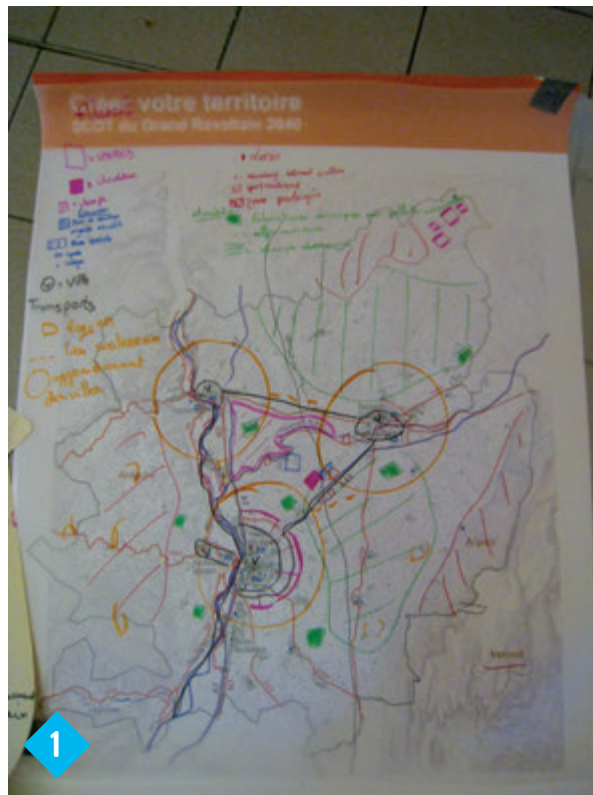
Dans leur objectif de concertation, les élus étaient animés par une volonté de voir se développer une dynamique de participation autour de leur document d'urbanisme. Interroger et recueillir la parole des jeunes du territoire fut alors un des défis de concertation qu'ils se sont lancés. Sur un territoire aussi vaste que celui du SCot Rovaltain, l'opération a vite pris une ampleur importante avec la mobilisation immédiate de 5 établissements scolaires et plus de 200 lycéens lors d'une première action pédagogique « Portrait sensible du territoire » menée avec les CAUE sur l'année 2011/2012.

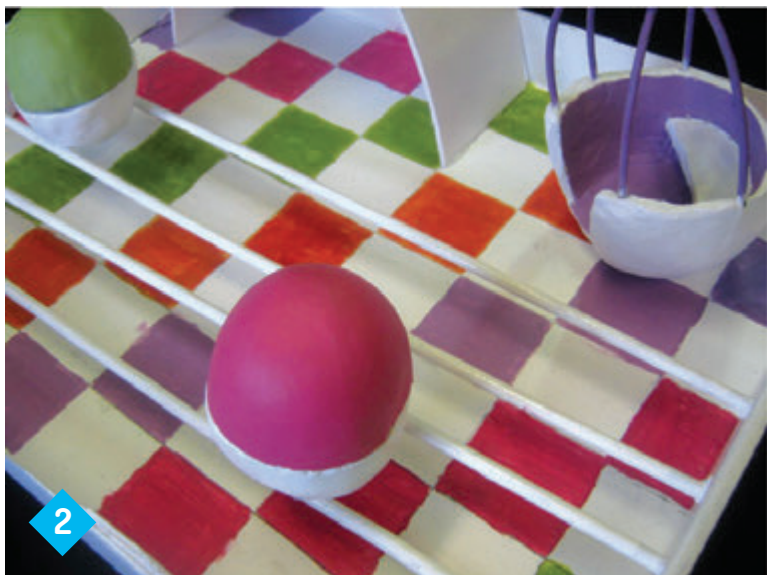
L'action de participation des jeunes a été poursuivie avec la thématique « habiter et se déplacer » sur l'année 2012/2013.

Cette action, plus prospective, avait pour but d'amener les élèves à exprimer, à partir de leur vécu et de leurs souhaits, leurs aspirations et leurs rêves en terme de développement futur de leur territoire.

L'expression de cette « vision utopique » s'est formalisée au travers de cartes, de textes, de maquettes et de photomontages qui révèlent la multiplicité des approches et des sensibilités.

Il est ressorti de ce travail de longue haleine, une matière très riche permettant aux uns et aux autres de recouvrer une distance et une « fraîcheur » de vue par rapport aux questions complexes d'aménagement du territoire. Bien sûr, ces productions n'émanent pas de professionnels expérimentés de l'aménagement, mais témoignent d'un regard collectif exprimant des inquiétudes et des aspirations qu'il a paru intéressant de développer.





2

- 1 4 atelier collectif
- 2 maquette
- 3 mise en situation des maquettes



3



4

SCOT DU GRAND ROVALTAIN

ROVALTAIN 2040 UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE ET CROISÉE

Parce qu'elle semblait innovante et originale, les CAUE ont en effet souhaité mettre en lumière l'opération pédagogique qui a été conduite auprès de ce jeune public. Une troisième phase d'action a donc eu lieu avec une valorisation des travaux produits par les lycéens.

En faisant appel à des étudiants de Master « Design urbain » de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) et Master « design et espace » de l'Ecole supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy (ESAAA), les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, en partenariat avec le SCot du Grand Rovaltain, ont souhaité poursuivre le travail prospectif et utopique mené par les lycéens avec l'apport d'un regard cette fois-ci extérieur et initié en matière d'urbanisme.

Pour atteindre cet objectif, les CAUE ont organisé un « Workshop » qui a débuté par des traversées pédestres de territoire sur trois jours. Les étudiants, répartis en petits groupes, ont pu ainsi recueillir de nombreux éléments de terrain à partir desquels ils ont pu poser un diagnostic et construire des propositions d'aménagement à l'horizon 2040.

Cette mobilisation s'est conclue par des ateliers publics de restitution le 7 décembre à la médiathèque de Bourg-lès-Valence et à la gare TGV de Valence. Présentés sous forme de vidéo et de « tables longues », les travaux des étudiants ont été mis en partage avec élus et habitants sur les différentes thématiques liées à l'aménagement du territoire.

Croiser ainsi les regards a permis de faire transparaître une véritable richesse dans la vision que les jeunes peuvent avoir sur un territoire. Partir de l'utopie a même permis d'explorer les projets les plus improbables. Mais qui sait, « l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain » (Victor Hugo)...

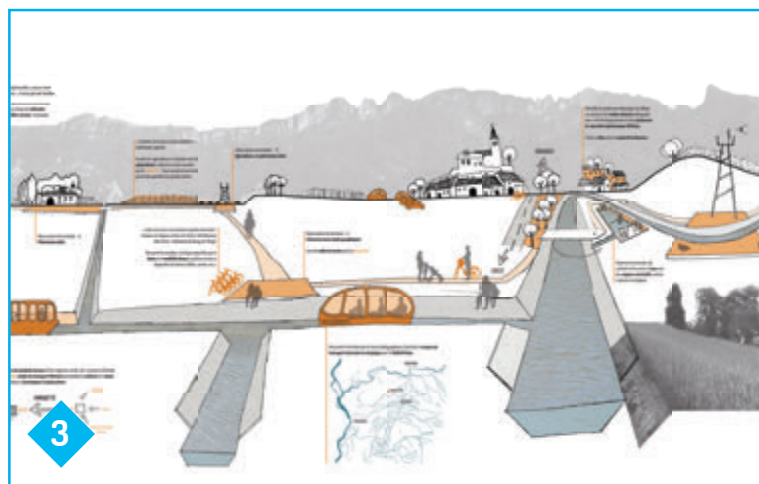


2

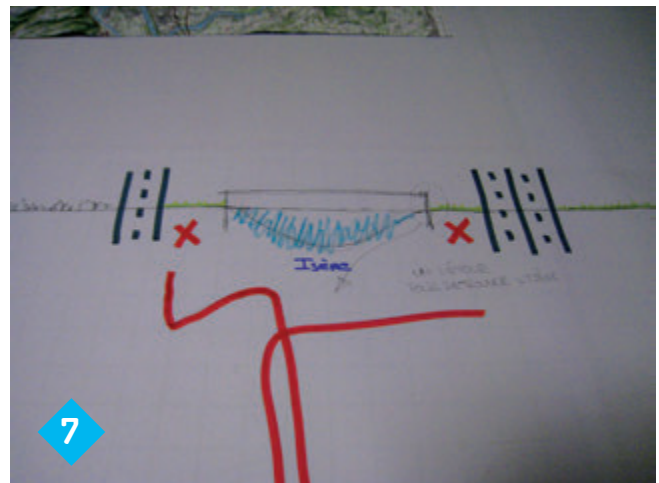
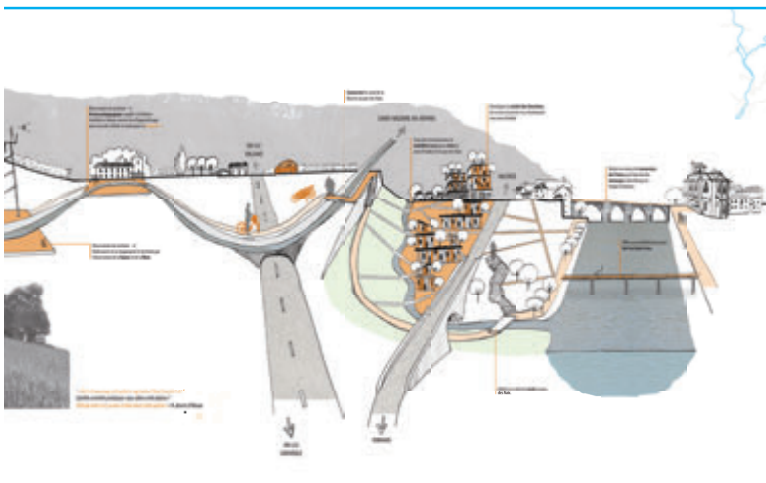
- 1 carnet de voyage
- 2 le départ des étudiants
- 3 coupe de territoire
- 4 atelier débat à la médiathèque de Bourg-lès-Valence
- 5 atelier débat à la gare de Valence TGV
- 6 traversée de territoire
- 3 détail d'une coupe de territoire



1



3



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VERNOUX

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DU SIAGE

La communauté de communes du Pays de Vernoux a sollicité le CAUE dans le cadre d'une démarche de projet d'urbanisme durable sur le territoire intercommunal : le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion (SIAGE), initié par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Cette étude portait sur de nombreux éléments structurants du territoire (paysage, agriculture, habitat, économie, forêt...) et avait pour but d'amener les élus à définir un scénario et des objectifs de développement futur du territoire.

L'accompagnement du CAUE s'est traduit à la fois par une aide technique au lancement de la démarche et au suivi de l'étude conduite par un prestataire privé, ainsi que par une contribution au développement de la concertation avec les habitants du territoire via une action pédagogique au sein du collège Pierre Delarbre.

La communauté de communes souhaitait en effet mettre l'accent sur la participation des habitants afin de créer une dynamique à l'échelle intercommunale axée sur l'échange de réflexions et le partage d'idées. L'action en milieu scolaire avait pour objectif d'ajouter conjointement la parole des jeunes à celle des adultes et de les sensibiliser aux domaines de l'aménagement du territoire, des paysages et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, durant le dernier trimestre de l'année 2013, sept séances ont pu être conduites par le CAUE dans différentes classes du collège Pierre Delarbre, répondant à une approche à la fois théorique et pratique selon les disciplines.

Quatre interventions ont été orientées de manière à offrir aux élèves une culture sur les notions de paysages, d'architecture et d'urbanisme. Ce travail a été réalisé dans les classes de 3^{ème} arts plastiques et découverte du monde professionnel (DP3), ainsi que deux classes de 6^{ème} sciences naturelles.

En parallèle, l'établissement d'ateliers au sein de la classe « option DP3 » a permis une intervention plus pratique basée sur une mise en situation des élèves face aux problématiques d'aménagement du territoire. Ces séances ont permis de faire ressortir :

- le regard porté par les jeunes sur le paysage quotidien via la prise de photographies commentées de paysage ;
- des échanges entre les élèves sur les différentes visions et manières dont ils conçoivent (ou rêvent) leur territoire de demain lors de débats qui ont été amenés par le biais d'un jeu de rôle.

Ces moments d'observations, d'échanges et de réflexions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une des réunions publiques du SIAGE via l'exposition de leurs photographies et maquettes. Un témoignage direct des élèves avec le public a pu être réalisé suite à la projection d'une vidéo réalisée par le CAUE, synthétisant les différentes séances de débat vécues en classe.





- 1 scolaires SIAGE réunion publique
2 3 4 rando-SIAGE

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

LYCÉE VINCENT D'INDY

A la rencontre de l'architecture, fabriquer un espace

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par Monsieur Léandre Pillot, enseignant d'Arts Plastiques au Lycée Vincent d'Indy de Privas pour accompagner l'enseignement d'arts visuels d'une classe de seconde autour des notions d'aménagement de l'espace, d'architecture et d'organisation spatiale.

Cet atelier s'est organisé autour de l'aménagement du foyer des lycéens, rénové récemment mais aujourd'hui difficilement appropriable par les élèves.

L'objectif de ce travail pédagogique était d'initier les élèves aux différentes étapes qui rythment l'émergence d'un projet d'aménagement.

Le CAUE a accompagné cet atelier au travers de 6 séances permettant d'aborder les questions d'organisation de l'espace, de techniques, d'ambiances et d'usages selon un processus d'aller-retour entre notions théoriques et expérimentations plastiques.

Dans un premier temps, le CAUE a accompagné la classe à Marseille pour découvrir « in situ » une expérience originale d'appropriation d'un territoire conçue à l'occasion de Marseille Provence 2013.

Une seconde séance a permis aux élèves d'appréhender les notions d'espace et de lieux au travers d'un travail sur les outils de mesure, le recensement des différentes perceptions et des ambiances recherchées afin d'offrir aux élèves une capacité de lecture et d'analyse de leur ressenti face à un espace.

Le troisième atelier proposait aux élèves un questionnement sur la constitution d'un espace au travers de différentes expérimentations : parcours libres et contraints, mise en situation pour étayer la notion d'usage et manipulation de matière (bois, terre, papier...). À cette occasion, ils ont découvert les formes, les tailles et les oppositions (petit/grand, lourd/léger, couleurs, lumière, matière, dedans/dehors). Il s'agissait aussi d'appréhender les notions de limite, de porosité, de transparence, de passage et de relations à l'extérieur et aux autres lieux du bâtiment.



Au cours d'un quatrième temps, les élèves ont pu formaliser par groupe une « planche projet » utilisant des collages, des croquis, de la peinture, des photomontages et des mots-clefs, afin de formaliser leurs intentions et leur projet et d'en mesurer la cohérence d'ensemble.

Les élèves ont ensuite expérimenté au cours d'une cinquième séance leur projet sur deux maquettes réalisées par le CAUE à l'échelle 1/20 représentant le foyer des élèves. Cette expérimentation a fait l'objet de photos qui ont complété les planches projets et ont permis aux élèves de vérifier la pertinence de leurs dispositifs.

Enfin, les élèves ont présenté leur projet sous forme de projection devant les secondes de l'établissement. Ils ont ainsi défendu et argumenté leur point de vue au cours de débats parfois assez vifs.



- 1 dispositifs spatiaux
- 2 mesurer l'espace
- 3 4 site de « yes we camp »



ACTIONS PÉDAGOGIQUES

LYCÉE NOTRE DAME - PRIVAS

Dans le cadre d'un projet pédagogique sur les thèmes de l'architecture et de l'urbanisme pour deux classes en arts plastiques du lycée Notre-Dame de Privas, le CAUE de l'Ardèche est intervenu sur 4 séances ainsi que sur un accompagnement à la visite de sites.

Ces interventions se sont appuyées à la fois sur la spécificité sociale de la section (seconde Bac pro filière sociale) et sur la dimension graphique et créative du cours. Dans le cadre du programme scolaire, il était prévu que les élèves réalisent un stage de fin d'année dans un établissement à caractère social (crèche, EHPAD,...). Afin de rattacher l'art plastique à leur discipline, ainsi qu'aux réalités ou besoins professionnels, le professeur avait programmé un travail de maquettes illustrant leur lieu de stage. Le CAUE est venu accompagner cette activité scolaire pour donner aux élèves des éléments de réflexion sur la ville et l'architecture, mais aussi pour les sensibiliser sur des projets utopiques en vue de les amener à la créativité et au développement de l'imaginaire.

Tout d'abord, au cours d'une balade urbaine, les élèves ont été appelés à observer et décrire ce qui les entoure, en suivant un parcours prédéfini par le CAUE à travers la ville. Les élèves avaient en leur possession un « guide » dans lequel une série de questions, attribuée pour chaque point d'étapes, leur était destinée.

La séance suivante a eu pour objectif de donner des bases générales communes à l'ensemble des élèves sur des notions d'architecture et d'urbanisme, de leur permettre de s'approprier et de manipuler les outils de lecture de documents graphiques.

Il s'agissait de découvrir l'architecture et l'organisation générale d'une ville, et tout particulièrement d'appréhender l'évolution historique de la ville, de repérer les différents quartiers, d'identifier les caractéristiques architecturales et urbaines des différentes époques et enfin d'évoquer les différentes techniques de construction.

Avant d'expérimenter l'utopie, il était ensuite important d'offrir quelques bases culturelles sur la notion d'utopie en architecture et urbanisme. La sensibilisation à des projets urbains inhabituels a permis aux élèves de sortir du cadre classique du fonctionnement d'une ville ou d'un quartier, pour les amener à créer leur propre projet de ville, dans lequel ils devaient imaginer et représenter l'environnement du bâtiment choisi pour leur maquette.

À ce stade de la réflexion, un déplacement d'une journée a permis aux élèves de découvrir, le site de Le Corbusier à Firminy-le-Vert (l'unité d'habitation, l'église, le stade) répertorié parmi les 5 projets emblématiques des utopies réalisées en Rhône-Alpes.

Pour achever cette démarche pédagogique, le professeur a souhaité mettre en place une séance de bilan avec présentation par les élèves de leurs maquettes, sous la forme d'un examen oral, face à un jury composé de professeurs de l'établissement, de la documentaliste et du CAUE.

Chaque groupe avait pour objectif d'expliquer le projet (du dessin à la maquette), les choix d'implantation des bâtiments, des orientations, des ouvertures, la pertinence de leur projet vis-à-vis de leur expérience de stage professionnel,...



1 2 atelier
pédagogique

FORMATION DES ÉLUS

Dans un contexte d'évolution législative en matière de documents d'urbanisme, et face à la multiplicité et à la complexité des interlocuteurs nécessaires pour mener à bien l'élaboration d'un document de planification, ou encore la conduite d'un projet urbain, la communauté de communes Rhône-Valloire (CCRV) a souhaité organiser, en 2013, un nouveau cycle de formation et d'échanges pour les élus de son territoire.

Communauté de communes bi-départementale, la CCRV a décidé de faire appel aux CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, partenaires de longue date, pour mener à bien ce projet et l'accompagner dans la définition et l'animation de ces formations.

La CCRV souhaitait privilégier deux thèmes dans le cadre de cette initiative.

Tout d'abord, faisant suite à un premier temps d'animation organisé fin 2012 autour de la question des PLU Grenelle II, la CCRV souhaitait approfondir la question de l'association des personnes publiques dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. De nombreuses réunions de travail entre partenaires ainsi qu'une enquête menée auprès des élus, sous l'impulsion du CAUE, ont permis d'affiner le contenu de la formation et de concentrer le discours sur deux aspects en particulier : le rôle et les attentes des personnes publiques associées (PPA) tout au long des différentes phases de réalisation d'un PLU et la méthodologie de travail la plus adaptée pour ce faire.

En second lieu, la CCRV imaginait aborder la question de l'activité des notaires en lien avec les questions d'urbanisme.

Les différents échanges avec les acteurs professionnels, notamment le CERF Rhône-Alpes (Centre d'Échanges et de Ressources Foncières) ont abouti à l'organisation d'un programme en mesure de favoriser la connaissance réciproque entre notaires et élus sur les questions de l'évaluation de la valeur d'un bien, des ventes avec charges et de l'impact des choix d'urbanisme dans la constitution de la valeur immobilière.

Les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, ainsi que le CERF, ont travaillé conjointement à l'identification des intervenants pertinents pour l'animation des formations, en vue de la complémentarité de leurs discours respectifs et des problématiques abordées.



Ces deux soirées de formation, respectivement organisées aux mois de juin et novembre 2013, ont permis de rassembler les élus locaux autour de ces sujets.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est un établissement public d'État à caractère industriel et commercial. Il est habilité à effectuer toutes les missions d'opérations immobilières et foncières qui sont de nature à faciliter l'aménagement, notamment par la reconversion des friches industrielles et la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords.

Jusqu'à fin 2013, le périmètre d'action d'EPORA recouvrait l'ensemble du département de la Loire, une partie du département du Rhône et de l'Isère, et les secteurs nord de l'Ardèche et de la Drôme. Un élargissement du périmètre au 1er janvier 2014 lui permettra d'intervenir sur l'ensemble des départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018, l'établissement a engagé dans le courant de l'année 2013 un « portrait de territoire », qui doit lui permettre de mieux appréhender les problématiques rencontrées sur son nouveau périmètre d'intervention.

Pour la réalisation de cette analyse, EPORA a réuni autour de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, les principaux partenaires que sont l'Agence d'Urbanisme de Saint-Étienne, l'ADIL de la Drôme et les CAUE de la Drôme et de l'Ardèche.

Au sein de cette équipe, le CAUE de l'Ardèche a eu pour mission de réaliser un diagnostic qui puisse mettre en exergue les enjeux de développement identifiés sur le département de l'Ardèche.

Pour ce faire, en complément des premiers éléments d'analyse fournis par l'agence d'urbanisme de Lyon et l'ADIL 26, le CAUE 07 a enrichi la réflexion par son expérience de terrain ainsi que par la conduite et l'exploitation d'une série d'entretiens avec certains acteurs du territoire, dont le Conseil général, la Direction Départementale des Territoires, le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, Vivarais Habitat et les communautés de communes Rhône-Helvie, du bassin d'Annonay et du Pays d'Aubenas-Vals.

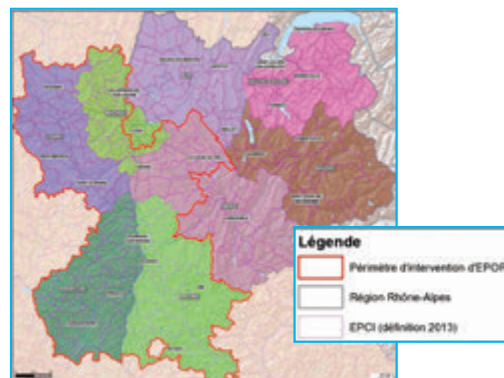
La charte du PNR des Monts d'Ardèche ainsi que les entretiens conduits sur les territoires bi-départementaux (communauté de communes Rhône Valloire, SCoT Rovaltain) ont également alimenté la réflexion.

La capitalisation de ces éléments de connaissance et d'analyse reflète le territoire tel qu'il est vécu par les acteurs locaux. Elle a permis d'une part d'établir une vision consolidée du département (son relief, l'implantation humaine, la localisation des activités, des voies de communication, ses pôles d'attractivité, les spécificités de ses territoires ruraux...) et d'autre part de faire ressortir les enjeux fonciers spécifiques aux différentes entités qui forment le département, telles que :

- Maîtriser l'étalement urbain ;
- Requalifier les friches industrielles ;
- Revitaliser les centres bourgs/centres villages et réhabiliter l'habitat ancien dégradé ;
- Maîtriser le foncier des dents creuses pour les investir ;
- Préserver les terres agricoles ;
- Valoriser le foncier forestier.

Ces éléments de connaissance et d'analyse ont permis de faire émerger des attentes vis-à-vis de l'arrivée d'EPORA sur le territoire :

- Un accompagnement des communes pour l'acquisition, le portage, la valorisation et la mise en réserve du foncier nécessaire à leurs projets urbains, au développement du foncier d'activités et à la pérennité des exploitations agricoles ;
- Une assistance accrue à la mise en place d'outils de stratégie foncière ;
- Une aide à la revitalisation des centres bourgs, qui passe notamment par le maintien d'une mixité fonctionnelle et la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé ;
- Un soutien à la mise en œuvre d'opérations exemplaires telles que les projets pilotes d'aménagement, les éco-quartiers/éco-hameaux ;
- Une articulation entre EPORA et les autres acteurs du territoire (DDT, Conseil général, SAFER, CAUE, SDEA, bailleurs sociaux, PNR, communautés de communes...)



PNR DES MONTS D'ARDÈCHE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS « MATIÈRES & COULEURS »

Le PNR des Monts d'Ardèche, caractérisé par un territoire de pente de plus en plus affirmée d'est en ouest, présente des caractéristiques urbaines et architecturales qui constituent un patrimoine de grande qualité, souvent fragile, à préserver et à valoriser.

L'une des missions du Parc est de proposer des outils de conseil aux collectivités et aux particuliers.

Ainsi depuis 2004, le CAUE de l'Ardèche a réalisé pour le PNR des cahiers de recommandations architecturales sur chacune des six entités paysagères identifiées (Piémont Cévenol, Cévenne méridionale, Haute-Cévenne, Boutières, Plateau de Vernoux et région des Sucs).

Des permanences de conseil architectural ont également été développées par le CAUE.

Dans le prolongement des cahiers de recommandations architecturales, le Parc a sollicité le CAUE pour élaborer un guide pratique « matières & couleurs » à destination des élus, professionnels et habitants.

À but pédagogique, ce mémento, édité et diffusé en juillet 2013, doit favoriser l'accompagnement des projets de nouvelles constructions, d'extensions ou de rénovations de bâtiments en respectant « l'esprit des lieux » par des couleurs adaptées et une bonne mise en œuvre des enduits de façades.



- 1 mémento
- 2 3 composition façades



FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

LE CONCOURS

Une année caractérisée par deux cérémonies de remise des prix !

Le début de l'année a été marqué par une cérémonie de clôture du concours 2012 plus festive qu'à l'ordinaire. Il s'agissait pour le CAUE de souligner ses 10 ans d'organisation du concours. Patrice et Lixiane Keller de Créamime ont apporté une touche de poésie à cette manifestation en proposant une animation tout au long de la matinée. Musique, lecture de textes, saynètes mimées, chants ont marqué les esprits des invités qui n'ont pas manqué de faire des retours positifs lors des tournées de l'été.

Ce moment a également été l'occasion de dévoiler l'exposition « Essence de jardins » issue du voyage d'études dans les jardins du Val de Loire.

Le concours 2013 a réuni 54 communes. La répartition sur le territoire montre plusieurs foyers de participation plus active : le long de l'axe rhodanien, dans le pays d'Aubenas, le bassin d'Annonay et la vallée du Doux. De toutes nouvelles communes se sont inscrites : St-Félicien, St-Christol, St-Péray, Lagorce et Mayres. Compte tenu de la nouvelle réglementation qui vise à la réduction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics, les communes sont de plus en plus en demande de conseils pour la mise en place d'alternatives. Depuis l'organisation du concours par le CAUE, les visites des jurys dans les communes sont devenues des moments forts d'échange. Le côté « jugement » des visites fait place à des échanges constructifs. L'augmentation des demandes de participation aux tournées du jury en tant « qu'invité » montre que ces moments sont importants pour les acteurs du fleurissement.

Compte tenu du calendrier électoral et du souhait des communes de connaître le palmarès rapidement après la saison estivale, le CAUE a décidé d'avancer désormais la date de la remise des prix. La cérémonie de l'édition 2013 s'est donc déroulée dès le mois de décembre. Bien que moins festive, elle a mis l'accent sur la richesse de l'activité de l'année au niveau de la progression des communes dans le fleurissement. Une huitième commune a reçu sa première fleur, tandis que six candidats seront présentés pour une accession à la première ou deuxième fleur en 2014.

Label régional villes et villages fleuris

Ce label récompense les communes qui œuvrent pour l'amélioration de la qualité de vie au niveau régional, national et européen. Il s'affiche par l'obtention d'une, deux ou trois fleurs. En Ardèche, 7 communes ont une ou deux fleurs. 2013 a été marquée par l'obtention d'une première fleur pour la commune du Pouzin.

Le CAUE de l'Ardèche est l'un des rares CAUE de France à organiser le concours départemental du fleurissement. Il est aussi présent au jury régional pour l'attribution du label villes et villages fleuris, et depuis cette année un deuxième membre du jury départemental siège au jury régional.

Dans le cadre des premiers échanges inter-régionaux pour l'harmonisation des critères du label, le CAUE de l'Ardèche a été retenu pour participer aux tournées du jury de la région Centre. Le principe de ces échanges avait été évoqué en premier lieu lors du voyage organisé par le CAUE à Chaumont-sur-Loire. Cet échange a permis aux deux jurys de progresser dans leur fonctionnement mais aussi d'alimenter le travail du Conseil National des Villes et Villages fleuris qui travaille depuis deux ans à la mise en place d'une grille unique pour l'ensemble de la France. Cette nouvelle grille sera applicable pour l'été 2014, elle renforce l'accent mis sur un label qui englobe mieux la notion de « qualité de vie ».



① remise des prix 2012 : le mime Patrice Keller

② remise des prix 2013

LES JOURNÉES D'ÉCHANGES ET DE FORMATION

Variétés fruitières anciennes en espaces publics

L'utilisation d'arbres fruitiers en espaces publics pose de nombreuses questions, mais intéresse vivement les communes qui peuvent, par ce biais, mettre en avant leur patrimoine végétal. La journée de formation du 14 mai a donc été organisée avec un spécialiste des variétés fruitières anciennes. Frédéric Cochet, pépiniériste, a présenté non seulement les fruitiers caractéristiques des différents terroirs ardéchois mais surtout il a démontré qu'un choix judicieux de la variété et une manière adaptée de tailler ne compromettaient pas un usage en espace public. Dans l'après-midi, la visite du verger conservatoire de mûriers de Lagorce a montré comment le végétal pouvait accompagner un projet touristique (ici une magnanerie-musée) tout en remplissant sa mission d'aménagement d'un espace public.

Journée d'échange de savoirs et de plantes

Les communes de moins de 500 habitants représentent une grande part des communes ardéchoises. Elles rencontrent souvent des difficultés à financer leur fleurissement, d'où la mise en place d'une journée d'échange de savoirs et de plantes entre communes à l'échelle du département. Cette première édition a été une pleine réussite grâce à la vingtaine de communes qui « a joué le jeu ». En effet certaines communes avaient plus à recevoir qu'à donner et d'autres inversement, mais toutes sont venues avec le même objectif de valoriser l'espace public.

En deuxième partie de journée, des échanges de savoirs se sont déroulés sous la forme de présentation de projets innovants par des acteurs locaux du fleurissement : le cimetière enherbé de Tournon, la maîtrise de l'ambrosie grâce aux moutons à Montélimar, les villages botaniques de la Drôme et le jardin partagé d'Annonay.



1 2 journée d'échanges de plantes
au Pouzin

LES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Le CAUE a participé au comité de pilotage des Rendez-vous aux jardins. Cette opération nationale pilotée en Rhône-Alpes par la DRAC a pour objet de favoriser l'ouverture de parcs et jardins au public lors du premier week-end de juin. Cette participation a légitimé l'action du CAUE auprès des communes pour les inciter à valoriser leurs parcs publics. C'est ainsi que le CAUE a permis de révéler plusieurs lieux au public amateur de jardins :

- le parc du Pradelle à Bourg-Saint-Andéol,
- le parc Mignot à Annonay
- les terrasses suspendues de Tournon
- le jardin du monde à Alba-la-romaine
- le parc du casino de Vals-les-Bains

Chaque année les rendez-vous s'articulent autour d'un thème, celui de 2013 était « le jardin et ses créateurs ».

Les nombreux visiteurs ont pu non seulement découvrir ces jardins et parcs, mais également participer aux activités organisées par les communes à l'occasion de ces journées : animations scolaires, exposition, pique-nique, visites commentées.

FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

EXPOSITION « ESSENCE DE JARDINS »

L'exposition « Essence de jardins » a été réalisée à la demande du CAUE à l'occasion du voyage d'études à Chaumont-sur-Loire en septembre 2012.

Le photographe Henri-Pol a suivi le groupe à travers les différents jardins et parcs visités pour saisir et restituer « l'essence de ces jardins ».

Depuis sa présentation en avant-première lors de la remise des prix du concours « fleurissement, paysage et cadre de vie » à l'Hôtel du Département en février 2013, l'exposition circule dans les communes du département et a été présentée dans diverses manifestations liées au fleurissement.

- 11 mars : Conseil régional à Lyon, pour la remise des labels régionaux villes et villages fleuris
- 28 mars au 19 avril : vernissage et présentation au CAUE. Une nocturne a permis de présenter plus en détail le contexte de cette exposition grâce à une projection commentée du voyage. Deux classes du lycée Vincent d'Indy sont venues visiter l'exposition dans le cadre d'un travail sur l'expression et le regard.
- 13 au 29 mai : mairie de Roiffieux
- 31 mai au 2 juin : Annonay dans le cadre des « Rendez-vous au jardin »
- 2 au 14 juin : mairie de Davézieux
- 15 au 30 juin : médiathèque du pays de Crussol
- 2 au 31 juillet : chapelle St Eustache de Bourg-Saint-Andéol
- 15 octobre au 18 novembre : mairie de Charmes-sur-Rhône
- 2 au 22 décembre : mairie de Guilhaud-Granges

Le CAUE et le photographe Henri-Pol sont présents pour chaque vernissage afin de présenter le concours « fleurissement, paysage et cadre de vie » mais aussi le contexte et les techniques de réalisation de l'exposition. Forte de son succès, cette exposition poursuivra son itinérance en 2014.



1 invitation exposition
« essence de jardins »

2 nocturne de l'exposition
au CAUE

LA MAISON UNAL

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la qualité architecturale, le CAUE de l'Ardèche a invité Joël Unal, Daniel Abel et Amélie Laville, auteurs de l'ouvrage « Arcs en ciel d'Ardèche, la maison Unal » (éditions Plumes d'Ardèche) pour une séance de dédicace et une présentation de cette œuvre architecturale, le vendredi 24 mai 2013 dans les locaux du CAUE de l'Ardèche.

Une exposition photos et la maquette de la maison bulle ont complété cette présentation.

L'Ardèche, terre d'innovation architecturale ?

30 ans de chantier en auto-construction, une maison inscrite aux Monuments historiques en 2010 et labellisée Patrimoine du XXème siècle.

L'architecture courbe, organique, commence à faire parler d'elle en France en réaction aux barres édifiées en banlieues à la fin des années 60. Apparu dans l'entre-deux-guerres, ce type de construction crée un lien fort entre architecture et sculpture. Il se veut proche du besoin des habitants et certains architectes choisissent de s'investir dans l'accompagnement de particuliers qui, avec ce mode d'architecture, peuvent se lancer dans l'auto-construction.

La démarche entreprise par Joël Unal et sa famille s'inscrit dans ce courant. Ne pouvant faire construire sa maison, Joël Unal décide de la faire lui-même.

La rencontre avec le couple d'architectes Pascal et Claude Häusermann, en 1970, est déterminante. Claude Häusermann devient l'architecte du projet. Elle assure le suivi du chantier pour lequel Joël Unal choisit la technique du voile de béton.

Témoignage d'innovation et de créativité, faisant corps avec les rochers, la maison bulle de Joël Unal a été inscrite aux Monuments historiques en raison de la démarche « à la fois philosophique et artistique » et pour son « intégration au site très réussie ».



- 1 2 vues de l'exposition
- 3 invitation
- 4 maquette Joël UNAL

CONFÉRENCE

« PÉRI-URBAIN, PÉRI-RURAL ? NOS NOUVEAUX MODES D'HABITER »

Donner la place à la réflexion sur notre territoire est un moment incontournable pour prendre du recul sur certains processus en cours ou à venir, pour s'emparer de certaines problématiques, pour remettre en question nos pratiques ou tout simplement pour favoriser les échanges d'idées.

En cette fin d'année 2013, le CAUE a invité dans ses locaux Fabrice Escaffre, géographe, maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'université Toulouse-Le Mirail, et membre du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines.

Sous le titre « Péri-urbain, péri-rural ? nos nouveaux modes d'habiter » se cachent des questionnements sur la façon dont les villes et villages ardéchois peuvent muter, et sur ce que peut signifier aujourd'hui l'art du « vivre ensemble » par rapport à ces transformations.

En tant que structure associative chargée de la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, le CAUE 07 travaille au quotidien avec les collectivités locales et les habitants, et cette question revient de manière récurrente.

Ce débat sur le rapport que notre société entretient avec le territoire, l'habitat, l'espace public, et la vie de village fut l'occasion d'amener une réflexion susceptible de nous aider à mieux comprendre notre territoire trop souvent défini par la négative, loin des centres urbains, des axes de transports et des principaux pôles culturels, et de saisir les dynamiques actuelles, les motivations des nouveaux habitants, leurs représentations et les interactions singulières qui peuvent en découler.



- 1 carton d'invitation
- 2 moment de convivialité partagé avec les participants et le syndicat des architectes
- 3 Fabrice Escaffre et Michel Chantre



ET ENCORE

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE INDUSTRIEL FORMATION DES ENSEIGNANTS

La DAAC (Délégation Académique aux actions culturelles) de l'Académie de Grenoble a sollicité les CAUE de la Drôme et de l'Ardèche pour reconduire la formation sur le thème de l'architecture et du patrimoine industriel déjà réalisée en 2011.

Deux journées ont été proposées s'appuyant sur deux exemples d'architecture remarquable : la Cité Blanche de l'usine Lafarge du Teil et la Cartoucherie de Bourg-lès-Valence.

26 enseignants ont pu découvrir ces lieux et assister aux interventions introduisant la question patrimoniale à différentes échelles et illustrant l'intérêt du patrimoine comme support du projet architectural et urbain.



CONFÉRENCE-DÉBAT « COMMENT PEUT-ON ORGANISER NOTRE TERRITOIRE » ? PROPOSÉE PAR LE CLD VALDAC

Le Conseil Local de Développement VALDAC a proposé aux élus et habitants de son territoire une soirée d'informations et d'échanges sur la thématique de l'aménagement du territoire.

Il souhaitait en effet aborder le sujet des documents d'urbanisme, à savoir quels sont-ils, à quoi correspondent-ils, quels impacts ont-ils concrètement sur le terrain,... le tout agrémenté par des témoignages d'élus.

Dans ce cadre, le CAUE a été sollicité pour présenter les notions de base et les interrelations possibles entre tous les documents pouvant exister sur un territoire.

MEMBRE DE...

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ardèche

Commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche

Commission départementale d'aménagement commercial de la Drôme

Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional

Jury régional du fleurissement

Commissions locales AVAP de Chomérac, St-Laurent-sous-Coiron et Rochecolombe

Comités de suivi et de pilotage PLH

PARTICIPATION À...

Démarche d'élaboration d'un catalogue des formes urbaines en Ardèche (DDT/CETE)

Réunions d'information sur la nouvelle réglementation de l'affichage publicitaire (DDT/CG/PNR/CAUE)

JURYS DE CONCOURS ET COMMISSIONS TECHNIQUES

VIVARAIS HABITAT :

Projet « les marches de l'Escoutay » à Viviers : 30 logements + crèche + commerces

Lauréat : Atelier Montéréal au Teil

SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DE L'ARDECHE :

Centre d'incendie et de secours intercommunal du bassin annonéen et de groupement territorial Nord

Phase de sélection de 3 candidats

CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE :

Centre d'exploitation des routes et des forestiers sapeurs à Montréal

Lauréat : Atelier Montéréal au Teil et Patrice Reverdi à Tournon-sur-Rhône



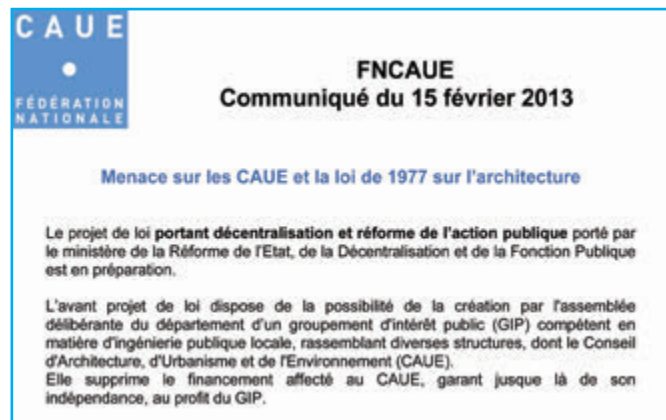
LE RÉSEAU

FNCAUE

L'actualité de la Fédération nationale des CAUE a été rythmée par l'actualité des travaux législatifs, notamment le projet de loi relatif à la décentralisation dont une version disposait de la possibilité de la création par l'assemblée délibérante du département de groupements d'intérêts publics compétents en matière d'ingénierie publique locale. Elle prévoyait également le remplacement de l'affectation de la part départementale prévue pour le fonctionnement des CAUE par une affectation au groupement d'intérêt public concerné.

La réaction très forte du réseau des CAUE ainsi que des professionnels de l'architecture, mais aussi le soutien du Ministère de la Culture ont permis de supprimer très rapidement cette proposition qui signait la disparition de nos structures.

La mobilisation ainsi engendrée a initié une forte réflexion au sein du réseau, donnant lieu au lancement d'une démarche collective en vue de poser « l'acte 2 » des CAUE, autour des 5 axes de progrès qui seront présentés lors du congrès de juin 2014.



URCAUE RHÔNE-ALPES

Le programme d'actions de l'Union Régionale s'est poursuivi notamment par la tenue du deuxième colloque du cycle « recomposer le territoire ».

La première rencontre organisée à Bourgoin-Jallieu le 27 novembre 2012 avait abordé le thème : « Espaces métropolisés et fabrique locale du projet ».

Cette nouvelle rencontre, qui s'est tenue à Villefranche-sur-Saône le 10 décembre 2013, a posé la question « Petites villes : autonomes et/ou solidaires ? »

Quasi « exception culturelle », les petites villes et les territoires intermédiaires occupent une place particulière dans l'organisation française. Cette particularité nous invitait plus que jamais à réfléchir à l'équilibre et à l'équité nécessaires à toutes les échelles du territoire. Les débats de cette nouvelle rencontre ont conduit les participants, élus, professionnels et partenaires de l'aménagement, à réfléchir sur les nouvelles formes d'un développement solidaire original à l'échelle de ces territoires intermédiaires.



ABONNEMENTS

Revues spécialisées en architecture, urbanisme et paysage :

AMC : le moniteur architecture/Archiscopie/Architectures à vivre
D'A/Diagonal/Écologik/Étapes : graphic, design et culture visuelle
Études foncières/L'architecture d'aujourd'hui/Le Moniteur
Les Cahiers du fleurissement/Maison écologique/Séquence bois
Traits urbains/Urbanisme/Urbanisme pratique

Presse locale :

Le Dauphiné libéré, édition privadoise/L'Hebdo de l'Ardèche/La Tribune

ACQUISITIONS

Architecture et construction :

Archi actuelle : 20 projets de rénovations écologiques / Y. Connan (Ouest-France, 2010)
Archi pas chère : nouvelles maisons économiques / O. Darmon (Ouest-France, 2011)
Arcs en ciel d'Ardèche : la maison Unal / J. Unal (Plumes d'Ardèche, 2012)
Habiter Le Corbusier : pratiques sociales et théorie architecturale / collectif (Presses universitaires de Rennes, 2006)
La maison individuelle : vers des paysages soutenables ? / collectif (La Villette, 2012)
Le Corbusier à Firminy-Vert / G. Ragot (éditions du Patrimoine, 2011)

Paysage et jardins :

En son jardin : une ethnologie du fleurissement / M. Bergues (Maison des sciences de l'homme, 2011)

Urbanisme et aménagement :

(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville / A. Masboungi (le Moniteur, 2013)
Code de l'urbanisme (Daloz, 2012)
Code de l'urbanisme commenté / V. Guinot (Berger-Levrault, 2013)
Espace rural et projet spatial, vol.3 : du terrain à la recherche / collectif (Presses universitaires de Saint-Etienne, 2012)
Mener une opération d'aménagement : outils, modalités, fiscalité, bilan financier / A. Sevino (le Moniteur, 2013)
Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'action / N. Soulier (Ulmer, 2012)

Autres thématiques :

Comprendre simplement les marchés publics / P. de Baecke (le Moniteur, 2013)
Droit à l'image et droit de faire des images / J. Verbrugge (Knowware, 2013)
La fabrique des modes d'habiter / collectif (l'Harmattan, 2012)
La fin du village : une histoire française / JP. Le Goff (Gallimard, 2012)
La maison paysanne : histoire d'un mythe / F. Ruegg (InFolio, 2011)

<http://www2.archi.fr/CAUE07/>

Après une légère baisse en 2012, le nombre de consultations du site Internet du CAUE de l'Ardèche se stabilise en 2013 avec près de 12.000 visiteurs pour 20.000 visites et 37.000 pages lues. Ce qui connaît un léger accroissement, c'est le nombre moyen de pages visionnées par chaque visiteur.

Comme les années précédentes, il est possible de constater que les internautes accèdent au site Internet indifféremment en effectuant une recherche sur le CAUE de l'Ardèche (pour accéder à la page d'accueil) ou en entrant des mots-clés sur un moteur de recherche (auquel cas, c'est une thématique particulière qui les intéresse et qui leur donne accès aux documents mis à disposition sur le site du CAUE). En 2013, une nouvelle fois, le document réalisé par le CAUE sur les outils de l'urbanisme opérationnel connaît un succès qui ne se dément pas. Mis en ligne au début de l'année 2010 à la suite d'une formation organisée à Vernoux-en-Vivaraïs puis à Saint-Montan, il a enregistré cette année plus de 3.000 téléchargements.

La visibilité du CAUE de l'Ardèche passe donc autant par une connaissance de la structure que par la pertinence des documents d'information mis en ligne.



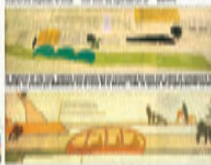
VOTRE RÉGION

GRÈNE ET ARDÈCHE Deux ateliers ouverts au public pour réfléchir aux modes de déplacements et d'habitat du futur. Venez imaginer la vie en 2040



Les ateliers de réflexion sur l'habitat et les déplacements du futur se déroulent à la mairie de Grèze.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche organise une exposition "Essences de jardins" du photographe Henri Pol. Elle est visible jusqu'au 31 juillet à la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol le lundi de 17 heures à 19 h 30, le mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 h 30, le mercredi de 9 heures à 13 heures et de 17 heures à 19 h 30. Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Entrée libre.



Le photographe Henri Pol.

Le photographe Henri Pol, avec la complicité de Guyline Magniez, chargée de mission environnement pour le CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement) et missionnée par le conseil général de l'Ardèche, avait invité les représentants des associations sous l'égide d'Odette Claparon, responsable municipale en charge de l'embellissement de la commune.

Davézieux

"Le Réveil"
5.13-6-2013

Essence de Jardins, par Henri Pol



Henry Pol a présenté avec passion une belle exposition de photos à découvrir.

EXPOSITION PHOTO

Le photographe Henri Pol, avec la complicité de Guyline Magniez, chargée de mission environnement pour le CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement) et missionnée par le conseil général de l'Ardèche, avait invité les représentants des associations sous l'égide d'Odette Claparon, responsable municipale en charge de l'embellissement de la commune.

Ces belles photos sont extraites d'un voyage organisé par le CAUE en septembre 2012. La visite du conservatoire national du Pélargonium, le château de Chevigny, le château et le parc de Chaumont-sur-Loire ont permis à l'artiste de faire preuve d'un talent apprécié par les visiteurs : plans marges ou rétroscopies permettent de découvrir sur du papier écologique, de belles œuvres. Une exposition ouverte au public jusqu'au 14 juin à la mairie de Davézieux.

A. C.

UNE AUTRE IDÉE DE SORTIE

01.13/07/13



BOURG-SAINT-ANDÉOL

Les essences de jardins en exposition

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche organise une exposition "Essences de jardins" du photographe Henri Pol. Elle est visible jusqu'au 31 juillet à la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol le lundi de 17 heures à 19 h 30, le mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 h 30, le mercredi de 9 heures à 13 heures et de 17 heures à 19 h 30. Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Entrée libre.

PRIVAS

27/06/13

LOCALE EXPRESS

URBANISME

Une conférence au CAUE sur le "vivre ensemble"



→ Fabrice Escaffre, géo-urbaniste et maître de conférence à l'université Toulouse-Le Mirail, est venu vendredi soir, au CAUE de l'Ardèche (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) discuter de thématiques fortes, à savoir les nouveaux "modes d'habiter", qui comprennent l'habitat, mais aussi le vivre ensemble. En parallèle, l'intervenant a développé des exemples locaux, pour situer son propos. Comment vivre aujourd'hui sur des territoires dits ruraux, alors que les modes de vie actuels sont plutôt urbanisés ? Avec un regard sociologique, Fabrice Escaffre a également traité les questions du vivre ensemble, qui semble oublié de nos jours, avec une physiologie de logements très individualisés. « Avant, dans les petits villages, les gens se retrouvaient souvent dans les bistros, par exemple. Il y avait un véritable vivre ensemble », explique Michel Chantre, président du CAUE de l'Ardèche.

une amélioration du cadre de vie



Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche organise une exposition "Essences de jardins" du photographe Henri Pol. Elle est visible jusqu'au 31 juillet à la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol le lundi de 17 heures à 19 h 30, le mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 h 30, le mercredi de 9 heures à 13 heures et de 17 heures à 19 h 30. Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Entrée libre.

SAINT-JOHN

Le site ITDT se dévoile le temps d'un week-end



Le site ITDT se dévoile le temps d'un week-end.

Le site ITDT se dévoile le temps d'un week-end. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche organise une exposition "Essences de jardins" du photographe Henri Pol. Elle est visible jusqu'au 31 juillet à la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol le lundi de 17 heures à 19 h 30, le mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 h 30, le mercredi de 9 heures à 13 heures et de 17 heures à 19 h 30. Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Entrée libre.

27/06/13

Le Dauphiné Libéré

EXPOSITION

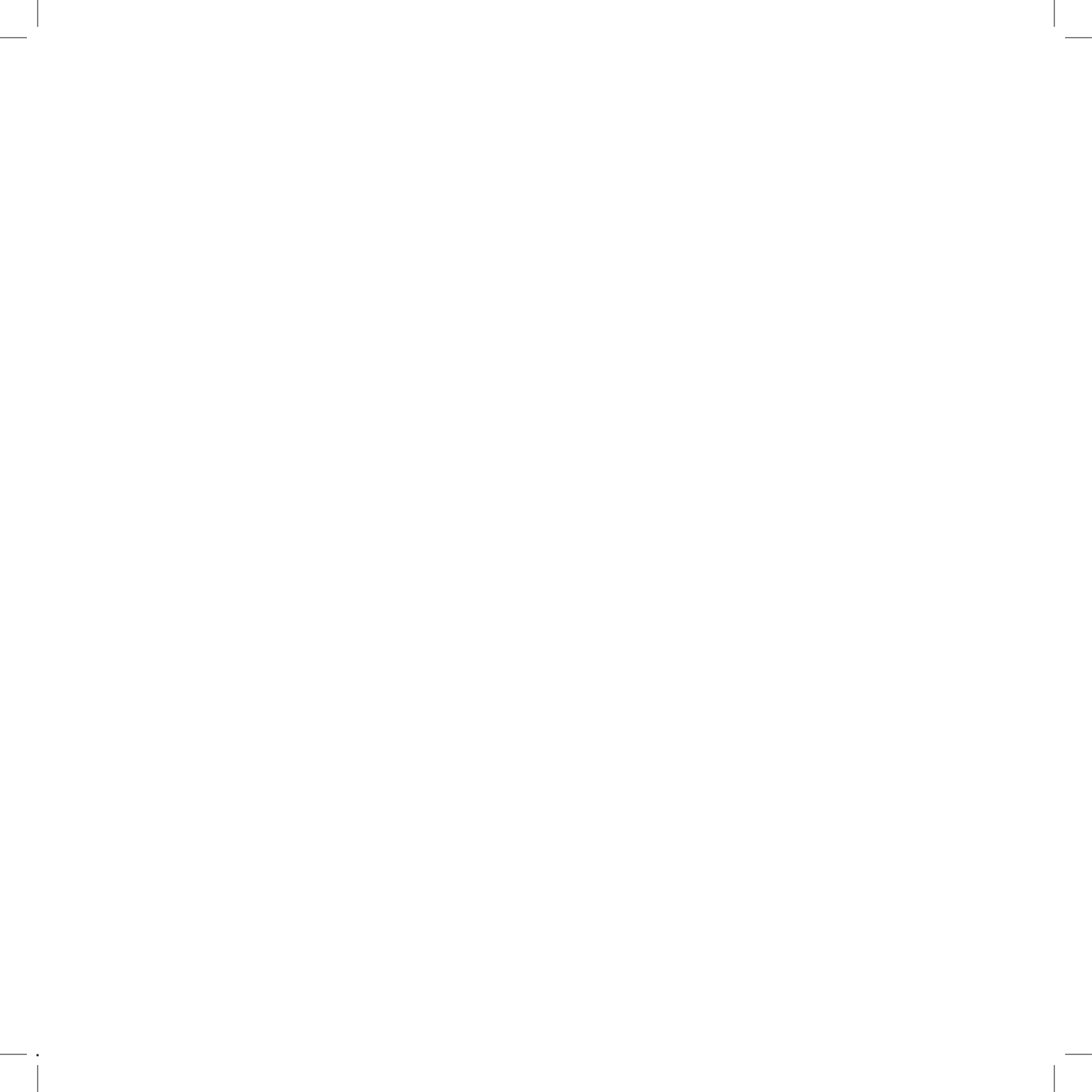
La "Maison bulle" dans ses murs au CAUE

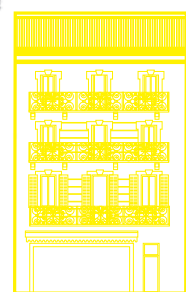
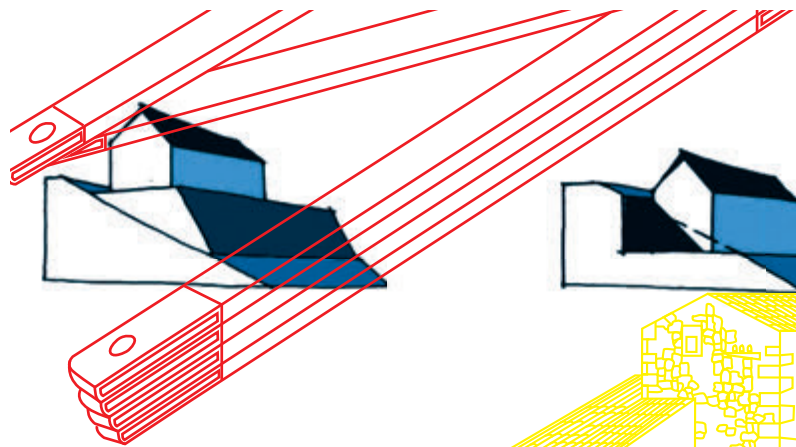


Bien que patiemment éditée à Chaplain, du côté de La Chapelle, la "Maison bulle" se trouve actuellement dans son élément naturel... à Privas. Suite à la sortie de l'ouvrage "Avec en chef d'Ardèche, la

locaux du CAUE de l'Ardèche. À propos de cette surprenante réalisation d'architecture et d'urbanisme, Michel Chantre a ainsi eu l'occasion d'affirmer : « C'est un véritable chef-d'œuvre de

l'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Elle est visible jusqu'au 31 juillet à la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol le lundi de 17 heures à 19 h 30, le mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 h 30, le mercredi de 9 heures à 13 heures et de 17 heures à 19 h 30. Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Entrée libre.

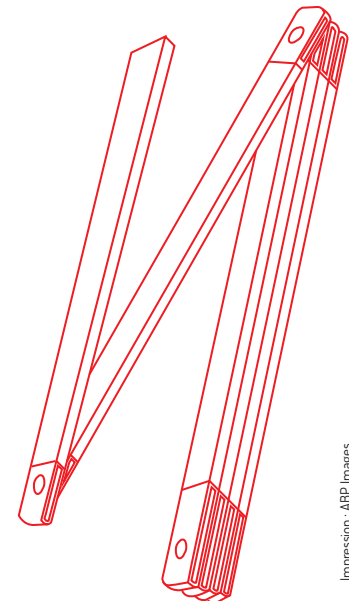




CAUE 07

35 ANS

AU SERVICE DE L'ARDÈCHE



2 bis avenue de l'Europe unie
BP 101 - 07001 PRIVAS cedex

TÉL 04 75 64 36 04	MAIL caue-07@wanadoo.fr
FAX 04 75 64 01 30	WEB http://www.archi.fr/CAUE07/